

## SOMMAIRE

<b>ABRÉVIATIONS</b>	<b>4</b>
<b>DEFINITIONS</b>	<b>4</b>
<b>1 ATTESTATIONS</b>	<b>5</b>
1.1 LE DIRECTOIRE	5
1.2 LES COMMISSAIRES AUX COMPTES	5
1.2.1 LES COMPTES SOCIAUX	5
1.2.2 LES COMPTES CONSOLIDÉS	9
1.3 LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE	12
<b>2 LE PROGRAMME DE RACHAT</b>	<b>13</b>
2.1 CADRE JURIDIQUE	13
2.2 RACHAT D' ACTIONS SUR LA PLACE BOURSIERE DE PARIS	14
2.3 OBJECTIFS DU PROGRAMME	15
2.4 CARACTERISTIQUES DU PROGRAMME	15
2.4.1 TITRES CONCERNES	15
2.4.2 PART MAXIMALE DU CAPITAL A DETENIR	15
2.4.3 FOURCHETTE DU PRIX D'INTERVENTION	15
2.4.4 MONTANT MAXIMAL A ENGAGER PAR LA SOCIETE	15
2.4.5 DUREE ET CALENDRIER DU PROGRAMME	15
2.4.6 FINANCEMENT DU PROGRAMME	15
2.4.7 MODALITES DE REALISATION DU PROGRAMME	16
2.4.8 EVOLUTION DU TITRE MAROC TELECOM	17
2.4.9 INTERPRETATION DES LIMITES DES PRIX D'INTERVENTION	21
2.4.10 INCIDENCE DU PROGRAMME SUR LA SITUATION FINANCIERE DE MAROC TELECOM	21
2.4.11 PROGRAMMES DE RACHATS PRECEDENTS	21
2.4.12 TRAITEMENT COMPTABLE ET FISCAL DES RACHATS	22
<b>3 PRESENTATION DE MAROC TELECOM</b>	<b>23</b>
3.1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE	23
3.1.1 DENOMINATION SOCIALE	23
3.1.2 COORDONNEES	23
3.1.3 SIEGE SOCIAL	23
3.1.4 FORME JURIDIQUE	23
3.1.5 CAPITAL SOCIAL	23
3.1.6 CONSTITUTION - IMMATRICULATION	23
3.1.7 DUREE	23
3.1.8 OBJET SOCIAL	23
3.1.9 CONSULTATION DES DOCUMENTS JURIDIQUES	24
3.1.10 REGIME FISCAL APPLICABLE A MAROC TELECOM	24
3.1.11 TEXTES LEGISLATIFS & REGLEMENTAIRES APPLICABLES A MAROC TELECOM	24
3.1.12 EXERCICE SOCIAL	25
3.2 ORGANISATION ET ACTIVITES	26
3.2.1 ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	26
3.2.2 HISTORIQUE ET ACTIVITES DE LA SOCIETE	30
3.3 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE	38
3.4 PERSPECTIVES	39
3.4.1 PERSPECTIVES DU MARCHE	39
3.4.2 PERSPECTIVES DE MAROC TELECOM	40

<b>3.5</b>	<b>PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES UTILISES PAR MAROC TELECOM</b>	<b>41</b>
3.5.1	COMPTES CONSOLIDES	41
3.5.2	COMPTES SOCIAUX	53
<b>3.6</b>	<b>ETATS DE SYNTHESE</b>	<b>57</b>
3.6.1	COMPTES CONSOLIDES	57
3.6.1.1	COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS	57
3.6.1.2	COMPTES CONSOLIDES ANNUELS 2007 ET 2008	60
3.6.2	COMPTES SOCIAUX	62
3.6.2.1	ETATS DE SYNTHESE SEMESTRIELS	62
3.6.2.2	ETATS DE SYNTHESE ANNUELS 2007 ET 2008	65

## ABRÉVIATIONS

ADSL : Asymmetric Digital Subscriber Line

AGO : Assemblée Générale Ordinaire

AMF : Autorité des Marchés Financiers

ANRT : Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications.

ARPU: Average Revenue Per User

CAC : Cotation Assistée en Continu (indice)

CDG : Caisse de Dépôts et de Gestion

CDMA : Code Division Multiple Access

CDVM : Conseil déontologique des Valeurs Mobilières

GSM : Global System for Mobile communications

MAD : Moroccan Dirham

MASI : Moroccan All Share Index

ONPT : Office National des Postes et Télécommunications

PIB : Produit Intérieur Brut

SA : Société Anonyme

UMTS : Universal Mobile Telecommunications System

## DEFINITIONS

**Transaction hors système (ou hors bourse) :** transactions réalisées en dehors du carnet d'ordre central.

**Mobile Virtual Network Operator :** opérateur de téléphonie mobile qui ne possède pas de concession de spectre de fréquences ni d'infrastructure de réseau propres, et qui contracte des accords avec les opérateurs mobiles traditionnels pour leur acheter un forfait d'utilisation et le revendre sous sa propre marque à ses clients.

**Roaming international** ou *itinérance* en français, décrit la faculté de pouvoir appeler ou être appelé quelle que soit sa position géographique. En pratique, le roaming désigne plus généralement la capacité des clients à accéder à leurs services de téléphonie mobile (voix ou données) à partir d'un réseau ou pays étranger.

# 1 ATTESTATIONS

## 1.1 LE DIRECTOIRE

Le Directoire, représenté par Monsieur Abdeslam Ahizoune, Président du Directoire atteste que, à sa connaissance, les données de la présente notice d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le programme de rachat d'actions de la société en vue de régulariser le marché. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Pour le Directoire

Monsieur Abdeslam Ahizoune  
Président du Directoire

## 1.2 LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

### *Identité et coordonnées des commissaires aux comptes*

**KPMG Maroc**  
**Représenté par**  
**Monsieur Fouad Lahgazi**  
11, avenue Bir Kacem, Souissi – 10000 Rabat,  
Maroc  
Tel. : +212 5 37 63 37 02  
[flahgazi@kpmg.com](mailto:flahgazi@kpmg.com)  
Date premier exercice soumis au contrôle :  
2007  
Date de l'expiration du mandat actuel :  
AGO statuant sur l'exercice social clos le 31  
décembre 2009

**Monsieur Abdelaziz Almechatt**  
83, Avenue Hassan II  
20000 Casablanca, Maroc  
Tel. : +212 5 22 27 50 02  
[abdelaziz.almechatt@pwc-cl.com](mailto:abdelaziz.almechatt@pwc-cl.com)  
Date premier exercice soumis au contrôle :  
1998  
Date de l'expiration du mandat actuel :  
AGO statuant sur l'exercice social clos le 31  
décembre 2010

### 1.2.1 Les comptes sociaux

#### *Attestation des commissaires aux comptes relative aux comptes sociaux clos le 30 juin 2009*

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente notice d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les comptes sociaux semestriels, clos le 30 juin 2009, ayant fait l'objet d'examen limité de notre part.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente notice d'information, avec les comptes sociaux semestriels, clos le 30 juin 2009, ayant fait l'objet d'examen limité de notre part. L'attestation d'examen limité relative aux comptes sociaux semestriels clos le 30 juin 2009 est intégralement reprise dans la présente notice d'information.

**Attestation des commissaires aux comptes relative aux comptes sociaux clos le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2007**

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente notice d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse audités relatifs aux exercices 2007 et 2008.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente notice d'information, avec les états de synthèse tels que audités par nos soins au titre des exercices 2007 et 2008. Les rapports d'opinion au titre des exercices 2007 et 2008 sont intégralement repris dans la présente notice d'information.

**Attestation des Commissaires aux Comptes sur la situation intermédiaire du bilan et du compte de produits et charges au 30 juin 2009 - Période allant du 1er janvier au 30 juin 2009**

En application des dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la société Itissalat Al-Maghrib (IAM) comprenant le bilan et le compte de produits et charges relatifs à la période allant du 1er janvier au 30 juin 2009. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant 13.106.881 KMAD, dont un bénéfice net de 4.389.906 KMAD, relève de la responsabilité des organes de gestion de la société Itissalat Al-Maghrib. Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Itissalat Al-Maghrib arrêtés au 30 juin 2009, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

**Rapport général des commissaires aux comptes - Exercice du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des états de synthèse, ci-joint, de la société ITISSALAT AL-MAGHRIB (IAM) S.A., comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 18 233 492 milliers de dirhams dont un bénéfice net de 9 527 628 milliers de dirhams.

**Responsabilité de la Direction**

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation

des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société ITISSALAT AL-MAGHRIB (IAM) S.A. au 31 décembre 2008 conformément au référentiel admis au Maroc.

#### Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux Actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Nous portons à votre connaissance, qu'au cours de l'exercice 2008, la société a procédé à :

- L'apport du complément du prix d'acquisition des 51% de l'opérateur historique des télécommunications Gabonais, Gabon Télécom, pour un montant de 361 millions de dirhams portant ainsi la valeur de sa participation de 323,9 millions de dirhams à 684,9 millions de dirhams au 31 décembre 2008.
- L'augmentation du capital de la société «Maroc Telecom Belgique SA», filiale située en Belgique et détenue à 100% par Itissalat Al Maghrib, pour un montant de 54,3 millions de dirhams portant ainsi son capital de 52,6 millions de dirhams à 106,9 millions de dirhams.
- La participation à l'augmentation du capital de la société «MobiSud France», filiale située en France et détenue à 66% par Itissalat Al Maghrib, pour un montant de 37,3 millions de dirhams portant ainsi sa participation de 73,7 millions de dirhams à 111 millions de dirhams.
- La participation à l'opération de recapitalisation de la société Média1-Sat qui s'est traduite par l'augmentation de la participation globale de Itissalat Al Maghrib dans cette société, laquelle passe d'un montant de 46,7 millions de dirhams à 79 millions de dirhams à fin 2008 (représentant la contre-valeur de 7 millions d'euros), portant ainsi son pourcentage de détention de 28% à 37% suite à la libération du quart de l'augmentation et à 39% à la libération totale de l'apport.

- La participation à l'augmentation du capital de la société «Fonds Sindibad», dans laquelle Itissalat Al Maghrib détient un taux de participation de 10,42%, lequel capital passe de 27,2 millions de dirhams à 48 millions de dirhams. Itissalat Al Maghrib porte ainsi sa participation d'un montant de 2,8 millions de dirhams à 5 millions de dirhams.

### **Rapport général des commissaires aux comptes - Exercice du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2007**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons procédé à l'audit des états de synthèse, ci-joints, de la société ITISSALAT AL-MAGHRIB (IAM) S.A. au 31 décembre 2007, lesquels comprennent le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos à cette date. Ces états de synthèse qui font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 16 793 541 milliers de dirhams dont un bénéfice net de 8 091 922 milliers de dirhams sont de la responsabilité des organes de gestion de la société. Notre responsabilité consiste à émettre une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent qu'un tel audit soit planifié et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, sur la base de sondages, des documents justifiant les montants et informations contenus dans les états de synthèse.

Un audit comprend également une appréciation des principes comptables utilisés, des estimations significatives faites par la Direction Générale ainsi que la présentation générale des comptes. Nous estimons que notre audit fournit un fondement raisonnable à cette opinion.

#### Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont, dans tous leurs aspects significatifs, réguliers, sincères et donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société ITISSALAT AL-MAGHRIB (IAM) S.A. au 31 décembre 2007 ainsi que du résultat de ses opérations et de l'évolution de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables admis au Maroc.

#### Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné à l'Assemblée Générale avec les états de synthèse de la société.

Nous portons à votre connaissance, qu'au cours de l'exercice 2007, la société a procédé à :

- L'acquisition de 51% du capital de la société Gabon Télécom, opérateur historique des télécommunications du Gabon pour un montant total de 323,9 millions de dirhams.
- L'augmentation du capital de la société "Maroc Telecom Belgique SA" filiale située en Belgique et détenue à 100% par Maroc Telecom pour un montant de 35,9 millions de dirhams portant ainsi son capital de 16,7 millions de dirhams à 52,6 millions de dirhams.
- La participation à l'augmentation du capital social de la société Médi1-Sat qui passe de 80 millions de dirhams à 166,7 millions de dirhams ; IAM porte ainsi sa participation d'un montant de 21,6 millions de dirhams à fin 2006 à un montant de 46,7 millions de dirhams à fin 2007 et son taux de participation dans le capital de la société Médi1-Sat de 27% à 28%.

## 1.2.2 Les comptes consolidés

### *Attestation des commissaires aux comptes relative aux comptes consolidés clos le 30 juin 2008 et le 30 juin 2009*

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières consolidées contenues dans la présente notice d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les comptes consolidés semestriels, clos le 30 juin 2008 et le 30 juin 2009, ayant fait l'objet d'examen limité de notre part.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières consolidées, données dans la présente notice d'information, avec les comptes consolidés semestriels, clos le 30 juin 2008 et le 30 juin 2009 ayant fait l'objet d'examen limité de notre part. Les rapports des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle de 2008 et de 2009 relatifs aux comptes consolidés semestriels clos respectivement le 30 juin 2008 et le 30 juin 2009 sont intégralement repris dans la présente notice d'information.

### *Attestation des commissaires aux comptes relative aux comptes consolidés clos le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2007*

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières consolidées contenues dans la présente notice d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse consolidés audités relatifs aux exercices 2007 et 2008.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières consolidées, données dans la présente notice d'information, avec les états de synthèse consolidés tels que audités par nos soins au titre des exercices 2007 et 2008. Les rapports d'opinion au titre des exercices 2007 et 2008 sont intégralement repris dans la présente notice d'information.

### *Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2009 - Période allant du 1er janvier 2009 au 30 juin 2009*

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Itissalat Al-Maghrib (IAM), relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2009, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes internationales d'audit. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers, et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes internationales d'audit. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies

significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité, dans tous leurs aspects significatifs, des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le caractère estimatif de l'information sectorielle exposée dans l'annexe résumée ci-jointe et qui fait référence aux annexes relatives aux comptes consolidés clos au 31 décembre 2008 et ce, tel qu'exposé dans la note 1 (§ 2.5) de l'annexe relative aux comptes consolidés de l'exercice 2008.

Nous avons également procédé, conformément aux normes internationales d'audit, à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

#### ***Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2008 - Période allant du 1er janvier 2008 au 30 juin 2008***

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Itissalat Al-Maghrib (IAM), relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2008, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes internationales d'audit. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers, et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes internationales d'audit. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité, dans tous leurs aspects significatifs, des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le caractère estimatif de l'information sectorielle exposée dans l'annexe résumée ci-jointe et qui fait référence aux annexes relatives aux comptes consolidés clos au 31 décembre 2007 et ce, tel qu'exposé dans la note 1 (§ 2.5) et 28 de l'annexe relative aux comptes consolidés de l'exercice 2007

.

Nous avons également procédé, conformément aux normes internationales d'audit, à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

### ***Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2008***

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société ITISSALAT AL-MAGHRIB SA (IAM), comprenant le bilan au 31 décembre 2008, ainsi que le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

#### **Responsabilité de la Direction**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### **Responsabilité de l'Auditeur**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### **Opinion sur les comptes consolidés**

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation de la société ITISSALAT AL-MAGHRIB SA (IAM) au 31 décembre 2008, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union européenne.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le caractère estimatif des informations sectorielles (exposées dans les Notes 1 (§ 2.5) et 28).

#### Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

### ***Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2007***

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société ITISSALAT AL-MAGHRIB SA (IAM) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles internationales d'audit ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le caractère estimatif des informations sectorielles (exposées dans les Notes 1 (§ 2.5) et 28).

#### II. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## **1.3 LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE**

Monsieur Arnaud Castille

Directeur Général – Pôle Administratif et Financier  
Maroc Telecom  
Avenue Annakhil - Hay Riad  
Rabat, Maroc  
Téléphone : 00 212 (0) 5 37 71 67 67  
E-mail : [relations.investisseurs@iam.ma](mailto:relations.investisseurs@iam.ma)

## 2 LE PROGRAMME DE RACHAT

### 2.1 CADRE JURIDIQUE

Le programme de rachat, dont la mise en œuvre s'inscrit dans le cadre législatif créé par la loi n° 17-95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que complétée et amendée par le Dahir n°1-08-18 du 17 Joumada I 1429 portant promulgation de la Loi 20-05, sera soumis à l'autorisation de l'assemblée générale ordinaire du 03 décembre 2009 statuant aux conditions de quorum et de majorité requises. Il fera l'objet de la résolution suivante, telle que proposée par le Conseil de Surveillance réuni le 28 juillet 2009, parue dans le journal 'Le Matin du Sahara' du 21 octobre 2009 :

#### **PREMIERE RESOLUTION : Autorisation à donner au Directoire pour opérer sur les actions de la Société**

*L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et après avis du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières, autorise le Directoire, à compter de la présente Assemblée, conformément aux dispositions de l'articles 281 de la loi n° 17-95 sur les sociétés anonymes, telle que complétée et amendée par le Dahir n°1-08-18 du 17 Joumada I 1429 portant promulgation de la Loi 20-05, pour une durée de dix huit mois, à opérer, en une ou plusieurs fois en bourse, au Maroc ou à l'étranger, par achat d'actions de la société en vue d'une régularisation des cours.*

*Dans le cadre de cette autorisation, l'Assemblée Générale Ordinaire décide que l'achat des actions en vue de régularisation des cours, ne devra pas dépasser 1,82 % du capital et que le prix unitaire d'achat ne devra pas être supérieur à 210 dirhams, ou sa contrevaletur en euros, et que le prix unitaire de vente ne devra pas être inférieur à 130 dirhams, ou sa contrevaletur en euros, hors frais de cession.*

*L'Assemblée Générale décide que le montant global affecté au programme de rachat d'actions ci-dessus autorisé ne pourra être supérieur à 3,4 milliards de dirhams et donne tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de déléguer, à l'effet de passer tous ordres de bourse, signer tous actes de cession ou transfert, conclure tous accords, tous contrats, effectuer toutes déclarations, et toutes formalités nécessaires.*

Il est précisé que, conformément à l'article 279 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes telle que complétée et amendée par le Dahir n°1-08-18 du 17 Joumada I 1429 portant promulgation de la Loi 20-05, que la société ne peut posséder, directement ou par l'intermédiaire d'une personne agissant en son propre nom, mais pour le compte de la société, plus de 10% du total de ses propres actions. Ces actions doivent être mises sous la forme nominative et entièrement libérées lors de l'acquisition ; à défaut, les membres du conseil d'administration ou du directoire sont tenus, dans les conditions prévues à l'article 352, de libérer les actions. L'acquisition d'actions de la société ne peut avoir pour effet d'abaisser la situation nette à un montant inférieur à celui du capital augmenté des réserves non distribuables. Aussi, la valeur de l'ensemble des actions Maroc Telecom détenues par la société, ne pourrait être supérieure au montant des réserves de la société, autres que la réserve légale. Au 30 juin 2009, le montant de ces réserves s'élève à 2 563 millions de dirhams. La valeur globale<sup>1</sup> de l'ensemble des actions propres que la société peut donc détenir ne peut être supérieure à ce montant.

---

<sup>1</sup> la valeur globale est calculée de la façon suivante : prix d'achat X nombre de titres détenus (sachant que le nombre maximum de titres pouvant être détenu est de 16 000 000 actions).

Toutefois, dans le cas où la société procéderait, pendant la durée du présent programme de rachat, à l'augmentation de ses réserves autres que légales, elle pourrait accroître la valeur globale de ses actions propres en conséquence, sans pour autant dépasser 3,4 milliards de dirhams, montant maximum du programme de rachat autorisé.

Outre les dispositions de l'article 279 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes telle que complétée et amendée par le Dahir n°1-08-18 du 17 Joumada I 1429 portant promulgation de la Loi 20-05, cette opération est régie par l'article 8.7 de la circulaire CDVM n°02/03 relative à l'information exigée des sociétés cotées à l'occasion du rachat en bourse de leurs propres actions en vue de régulariser le marché, où il est recommandé aux sociétés de prévoir dans le rapport de gestion du conseil d'administration ou du directoire soumis à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels, un paragraphe consacré au programme de rachats d'actions décrivant notamment le nombre d'actions achetées et des actions éventuellement cédées ainsi que le cours moyen pondéré d'acquisition ou de cession. Il est recommandé également que cette information soit incluse dans le rapport annuel.

## **2.2 RACHAT D' ACTIONS SUR LA PLACE BOURSIERE DE PARIS**

Etant également cotée sur la place boursière de Paris, les dispositions du Titre IV, Livre II du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, ainsi que celles de la Décision du 22 mars 2005 concernant l'acceptation des contrats de liquidité en tant que pratique admise par l'AMF, s'appliquent à Maroc Telecom.

De ce fait, Maroc Telecom peut conclure un contrat de liquidité avec un prestataire de services d'investissement. Ce dernier agit, dans ce cadre, en toute indépendance, et n'est tenu par aucune limite de volumes de transactions, ni de périodes de restriction d'intervention. En revanche, ses interventions doivent respecter le seuil fixé par la loi (la part maximale pouvant être détenue par la société ne peut dépasser 10% du capital), ainsi que les fourchettes de prix votées en assemblée générale.

Vis-à-vis de l'AMF, Maroc Telecom doit informer le marché par voie de communiqué :

- préalablement à sa mise en œuvre, de la signature du contrat de liquidité en indiquant l'identité du prestataire de services d'investissement, le titre visé, le ou les marchés concernés ainsi que les moyens qui sont affectés au contrat ;
- chaque semestre et lorsqu'il est mis fin au contrat, du bilan de sa mise en œuvre en précisant les moyens en titres et en espèces disponibles à la date du bilan et à la signature du contrat ;
- de toute modification des informations mentionnées au premier tiret.

Le communiqué est mis en ligne sur le site de l'AMF ainsi que sur celui de Maroc Telecom.

Par ailleurs, Maroc Telecom doit également faire des déclarations mensuelles par email auprès de la surveillance de l'AMF sur les opérations réalisées durant la période.

Toute l'information communiquée sur la place boursière de Paris sera communiquée, dans les mêmes conditions, au Maroc. Plus précisément, les déclarations mensuelles faites à l'AMF seront transmises au CDVM et le bilan mensuel sera mis en ligne sur le site Internet de Maroc Telecom.

## 2.3 OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le Directoire souhaite mettre en œuvre un programme de rachat par Maroc Telecom de ses propres actions, afin de régulariser le cours de l'action par des interventions en contre-tendance en cas de variation excessive du cours sur le marché, que ce soit à la hausse comme à la baisse. Cet objectif sera réalisé sans pour autant fausser le bon fonctionnement du marché boursier.

## 2.4 CARACTERISTIQUES DU PROGRAMME

### 2.4.1 Titres concernés

Les titres concernés par le présent programme sont les actions Maroc Telecom.

### 2.4.2 Part maximale du capital à détenir

Sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale ordinaire du 03 décembre 2009 de la première résolution précitée, la société pourrait acquérir un maximum de 16 000 000 actions, soit 1,82% du capital.

### 2.4.3 Fourchette du prix d'intervention

Prix<sup>1</sup> maximum d'achat : 210 dirhams ou sa contrevaletur en euro.

Prix<sup>1</sup> minimum vente : 130 dirhams ou sa contrevaletur en euro.

### 2.4.4 Montant maximal à engager par la société

Conformément à l'article 279 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes telle que complétée et amendée par le Dahir n°1-08-18 du 17 Joumada I 1429 portant promulgation de la Loi 20-05, la valeur de l'ensemble des actions Maroc Telecom détenues par la société, ne pourrait être supérieure au montant des réserves de la société, autres que la réserve légale. Au 30 juin 2009, le montant de ces réserves s'élève à 2 563 millions de dirhams. La valeur globale de l'ensemble des actions propres que la société peut donc détenir ne peut être supérieure à ce montant.

Toutefois, dans le cas où la société procéderait, pendant la durée du présent programme de rachat, à l'augmentation de ses réserves autres que légales, elle pourrait accroître la valeur globale de ses actions propres en conséquence, sans pour autant dépasser 3,4 milliards de dirhams, montant maximum du programme de rachat.

### 2.4.5 Durée et calendrier du programme

Conformément à la première résolution, le programme s'étalera sur une période maximale de 18 mois, du 10 décembre 2009 au 10 juin 2011.

### 2.4.6 Financement du programme

Le programme de rachat d'actions que Maroc Telecom compte mettre en place sera financé par ses ressources propres, sachant que la société dispose au 30 juin 2009 d'une trésorerie nette<sup>2</sup> de - 4 765 millions de dirhams dont une facilité de caisse de 5 228<sup>3</sup> millions de dirhams utilisée de manière ponctuelle.

---

1 Hors frais d'achat et de vente

2 Au bilan, la trésorerie nette est calculée en additionnant la trésorerie de l'actif et les titres et valeurs de placement et en soustrayant la trésorerie du passif.

3 Note 4 du Rapport Des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2009 - période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2009.

## 2.4.7 Modalités de réalisation du programme

Les achats et les cessions des actions de Maroc Telecom seront effectués, à tout moment sur la Bourse de Paris et sur le Marché Central de la Bourse de Casablanca, aux prix d'achat et de vente entrant dans la fourchette d'intervention autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 03 décembre 2009, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société. Ces ajustements seront approuvés dans le cadre des autorisations par les organes sociaux de la société.

Depuis le 16 octobre 2007 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la société Maroc Telecom a confié à Rothschild & Cie Banque la mise en œuvre :

- à Casablanca, d'un contrat de régularisation de cours (signé le 10 octobre 2007) pour lequel un montant de 55 millions de dirhams a été affecté.
- à Paris, d'un contrat de liquidité (signé le 4 septembre 2007) conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association Française des Entreprises d'Investissement et approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers par décision du 22 mars 2005, publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 1er avril 2005. Pour la mise en œuvre de ce contrat, un montant de 5 millions d'euros a été affecté au compte de liquidité. Le 7 janvier 2009, Maroc Telecom a décidé d'effectuer un apport complémentaire en espèces de 2,5 millions d'euros.

Le tableau suivant résume l'évolution des moyens mis en œuvre dans le cadre de ces contrats :

	31/12/2007	31/12/2008	30/09/2009
Contrat de régularisation - Casablanca	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 55 000 Titres</li> <li>• 47 310 605,18 MAD</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 180 000 Titres</li> <li>• 28 368 101 MAD</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 38 500 Titres</li> <li>• 53 670 762,18 MAD</li> </ul>
Contrat de liquidité - Paris	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 0 Titre</li> <li>• 4 903 490,00 €</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 275 350 Titres</li> <li>• 930 205 €</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 395 350 Titres</li> <li>• 1 953 755 €</li> </ul>

Source : Rothschild & Cie Banque

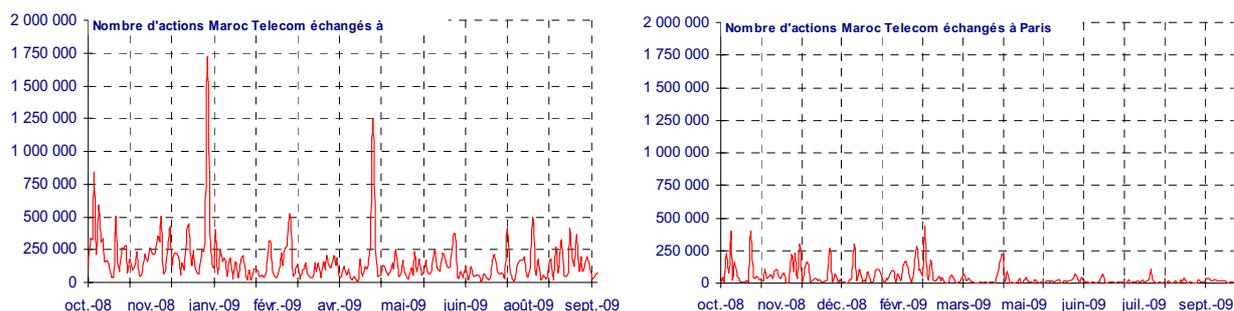
Dans le cadre global de ces contrats, les opérations de rachat et de vente se font par l'intermédiaire des prestataires désignés dans lesdits contrats, qui agiront en pleine indépendance. Maroc Telecom s'engage à ne transmettre aucune instruction ou information destinée à orienter les interventions des prestataires.

Lesdits prestataires transmettront notamment :

- un avis d'opéré à Maroc Telecom à la réalisation de chaque transaction, qui reprendra toutes les caractéristiques de la transaction : date de l'opération, date de règlement, lieu d'exécution, marché d'exécution (Casablanca ou Paris), sens de l'opération (achat ou vente) et cours d'exécution. Les prestataires étant rémunérés sur la base de forfaits, les commissions et/ou autres taxes sont réglés par leurs soins.
- un reporting mensuel reprenant l'ensemble des opérations du mois et faisant ressortir la situation nette d'auto-détention.

## 2.4.8 Evolution du titre Maroc Telecom

### Evolution de la liquidité entre le 1<sup>er</sup> octobre 2008 et le 30 septembre 2009



Sources : Bourse de Casablanca, Euronext Paris

Durant la période s'étalant du 1<sup>er</sup> octobre 2008 au 30 septembre 2009 :

- Presque 39 millions d'actions ont été échangées sur le marché central de la Bourse à Casablanca avec un cours moyen pondéré de 157,09 dirhams. Le volume moyen ressort à près de 25 millions de dirhams par jour, correspondant à une moyenne de presque 159 000 actions Maroc Telecom échangées par séance.

Il est à noter que durant les mois de décembre 2008, les volumes des échanges se sont fortement appréciés, avec une moyenne quotidienne de 298 000 titres par jour, sous l'effet d'opérations d'allers-retours dont l'objectif serait une optimisation fiscale.

Il est aussi à noter, que la séance du 23 avril 2009 a connu un volume transactionnel très important, supérieure à 1,2 million de titres, ceci pourrait s'expliquer par le contexte de fortes incertitudes qui régnait sur les marchés occidentaux et qui aurait poussé les opérateurs à s'orienter vers les valeurs de rendement, dont fait partie Maroc Telecom.

En neutralisant les échanges du mois de décembre 2008, le volume moyen de la période ressort à plus de 146 000 actions par jour, soit l'équivalent de près de 23 millions de dirhams par jour. Il est important de mentionner que depuis le début de l'année 2009, les échanges ont connu une baisse de régime avec un volume moyen journalier de près de 128 000 actions

Par ailleurs, sur le marché de blocs, le titre Maroc Telecom a été traité durant 4 séances (31 décembre 2008, 23 mars, 26 mai et 27 août 2009) pour un total de près de 7,8 millions d'actions.

- Près de 11 millions d'actions ont été échangées en séance à Paris avec un cours moyen de 14,22€<sup>1</sup>. Le volume moyen ressort à près de 592 000 euros par jour, correspondant à une moyenne de 42 000 actions Maroc Telecom échangées par séance.

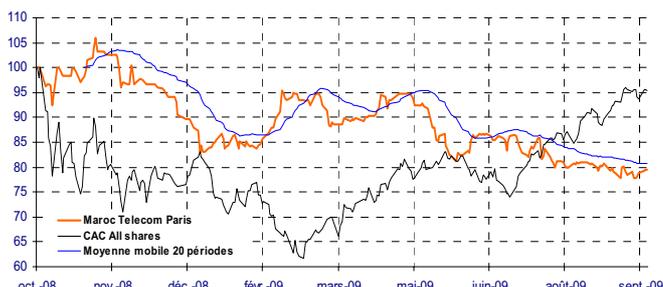
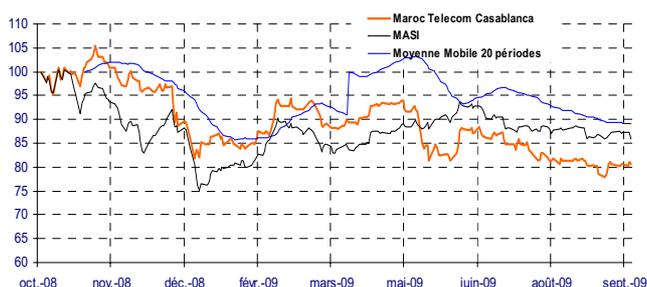
Par ailleurs, le volume hors bourse a totalisé près de 0,51 million d'actions Maroc Telecom durant cette période.

Durant cette même période, les échanges maximum sur le titre Maroc Telecom ont été de 1,7 million de titres le 30 décembre 2008 à Casablanca et 0,432 million de titres échangés le 24 février 2009 à Paris.

<sup>1</sup> Cours moyen =

$$\frac{\text{Montant total des transactions de la période en dirhams ou en euros}}{\text{Volume total des actions échangées de la période}}$$

**Evolution du cours entre le 1<sup>er</sup> octobre 2008 au 30 septembre 2009 :**



Sources : Bourse de Casablanca, Euronext Paris

A Casablanca, durant la période considérée, le titre Maroc Telecom a connu trois principales tendances :

- un mouvement baissier (octobre – décembre 2008) caractérisé par une surperformance du titre par rapport au marché
- un mouvement de consolidation (janvier – mai 2009 ; zone des 145-165 MAD) et où le titre a continué à surperformer le marché
- une reprise du mouvement baissier (à partir de mai 2009) avec une sous-performance par rapport au marché mais ce mouvement bute sur une forte résistance située au niveau de la zone des 140 MAD.

A Paris, le titre évolue selon une configuration baissière de faible amplitude. Cependant, si le titre a largement surperformé le marché d’octobre 2008 à juillet 2009, la tendance s’est inversée à partir de cette dernière date.

La lecture de l’évolution de la courbe de la moyenne mobile sur 20 périodes (à Casablanca et à Paris) permet de dégager plus facilement les tendances citées plus haut. Pour rappel, cette moyenne mobile, qui est calculée en prenant la moyenne arithmétique des cours des 20 séances précédentes, permet de supprimer les fluctuations transitoires de façon à souligner les tendances à plus long terme.

Cours de clôture de la période d’observation	Casablanca		Paris	
	Date	Cours	Date	Cours
Début	01/10/08	173,50 MAD	01/10/08	15,51 €
Fin	30/09/09	140,00 MAD	30/09/09	12,34 €
Variations		-19,30%		-20,43%

Sources : Bourse de Casablanca, Euronext Paris

Il ressort du tableau ci-dessus que le cours de Maroc Telecom a réalisé une contre-performance de près de -20% entre le début et la fin de la période d’observation.

**Synthèse des principaux indicateurs boursiers de l'action Maroc Telecom entre le 1<sup>er</sup> octobre 2008 et le 30 septembre 2009**

	Casablanca	Date	Paris	Date
Cours le plus haut	183,00 MAD	05/11/2008	16,45 €	05/11/2008
Cours le plus bas	135,00 MAD	14/09/2009	12,05 €	14/09/2009
Cours moyen pondéré <sup>1</sup>	157,09 MAD		14,22 €	
Coefficient de liquidité <sup>2</sup>	4,41%		1,21%	
Taux de cotation <sup>3</sup>	100%		100%	
Volatilité à long terme <sup>4</sup>	21,76%		22,10%	
Volatilité à court terme <sup>5</sup>	4,38%		4,80%	

Sources : Bourse de Casablanca, Euronext Paris

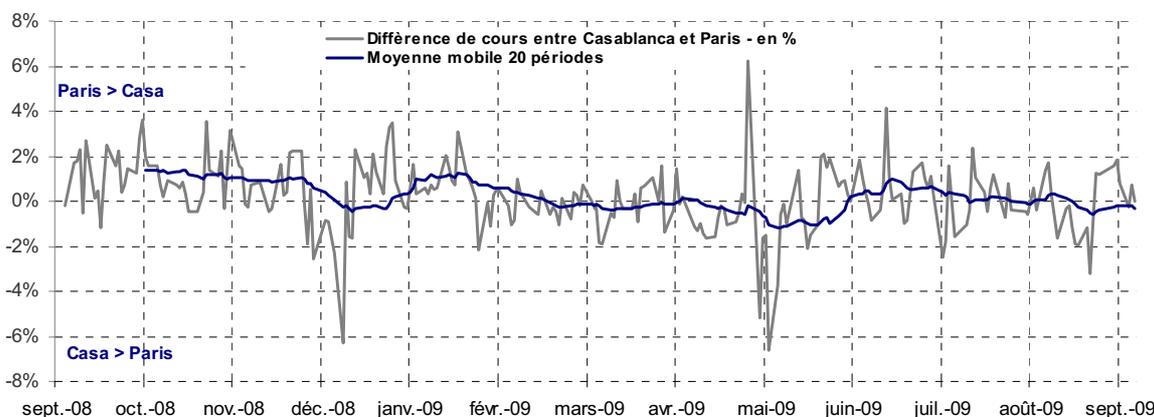
Il ressort du tableau ci-dessus que le titre Maroc Telecom a réalisé une performance absolue entre son plus haut et son plus bas niveau durant la période considéré de 35,5% aussi bien à Casablanca qu'à Paris, avec un volume d'échanges global correspondant à 5,62% du capital.

Avec la mise en place du programme de rachat d'actions, la volatilité s'est fortement réduite aussi bien à Casablanca qu'à Paris, comme le montre le tableau ci-dessous (source Maroc Telecom) :

Volatilité glissante en % au 30/09/09	1 an	6 mois	3 mois	1 mois
MT - Paris	22,10	13,47	7,52	5,06
MT - Casablanca	21,77	13,43	5,06	4,38

Par ailleurs, du fait de sa double cotation à Casablanca et Paris, le cours du titre Maroc Telecom présente chaque jour un différentiel entre les deux places.

**Evolution du différentiel de cours entre les deux places - en % en base MAD**



Sources : Bourse de Casablanca, Euronext Paris, Bank Al Maghrib

Durant la période considérée, l'évolution du différentiel de cours entre les deux places n'a pas connu de mouvements prolongés distincts comme le démontre l'évolution de la Moyenne Mobile sur le graphique.

- (1) Cours moyen pondéré = 
$$\frac{\text{Montant total des transactions de la période en dirhams ou en euros}}{\text{Volume total des actions échangées de la période}}$$
- (2) Coefficient de liquidité = 
$$\frac{\text{Volume total des transactions de la période}}{\text{Nombre d'actions composant le capital}}$$
- (3) Taux de cotation = 
$$\frac{\text{Nombre de séances où l'action Maroc Telecom a été traitée}}{\text{Nombre total des séances de la période}}$$
- (4) Volatilité à long terme = Ecart-type des performances quotidiennes du titre au cours de la période \* Racine carrée du nombre total des séances de la période
- (5) Volatilité à court terme = Ecart-type des performances quotidiennes du titre des vingt dernières séances \* Racine carrée du nombre de séances de la période (20)

Les quelques pics (haussiers/baissiers) qu'a connu le différentiel seraient dus à des opérations d'arbitrage entre les deux places.

**Evolution mensuelle des principaux indicateurs boursiers de l'action Maroc Telecom entre le 1er octobre 2008 et le 30 septembre 2009**

**Casablanca**

	Cours moyen*	Plus haut*** (en dirhams)	Plus bas***	Transactions**	
				en nombre de titres (en milliers)	en capitaux (millions de dh)
Octobre 2008	171,08	179,95	163,00	5 496,6	940,3
Novembre 2008	173,42	183,90	165,10	3 716,9	644,5
Décembre 2008	160,74	170,20	151,25	5 960,1	958,1
Janvier 2009	146,38	158,00	138,20	2 599,3	380,48
Février 2009	153,32	166,50	145,25	3 107,7	476,49
Mars 2009	158,06	163,80	152,00	2 295,3	362,8
Avril 2009	157,45	163,50	152,10	3 393,7	534,3
Mai 2009	156,97	163,10	141,00	2 189,9	343,7
Juin 2009	147,32	158,00	141,05	2 852,9	420,3
Juillet 2009	148,08	152,40	144,00	1 804,5	267,2
Août 2009	142,02	146,00	140,00	2 468,8	350,6
Septembre 2009	138,70	142,00	133,55	2875,54	398,9

\* Le cours moyen est calculé en divisant le montant des transactions en capitaux par les transactions en nombre de titres

\*\* non compris les transactions sur le marché de blocs

\*\*\* en séance et non pas en clôture..

Source : Bourse de Casablanca

**Paris**

	Cours moyen*	Plus haut*** (en euro)	Plus bas***	Transactions**	
				en nombre de titres (en milliers)	en capitaux (millions d'euro)
Octobre 2008	15,27	15,82	14,01	1 988,8	30,2
Novembre 2008	15,66	16,45	14,25	1 771,9	27,3
Décembre 2008	14,69	15,17	13,66	755,6	11,2
Janvier 2009	13,17	13,90	12,55	1 172,7	15,3
Février 2009	13,61	15,44	12,86	2 420,7	33,6
Mars 2009	14,30	14,82	13,25	530,8	7,6
Avril 2009	14,02	14,65	13,55	791,5	11,1
Mai 2009	14,11	14,83	12,52	297,7	4,2
Juin 2009	12,94	13,55	12,50	402,0	5,2
Juillet 2009	13,06	13,50	12,60	271,6	3,5
Août 2009	12,58	12,50	12,20	309,7	3,9
Septembre	11,95	12,71	11,80	322,89	3,9

\* Le cours moyen est calculé en divisant le montant des transactions en capitaux par les transactions en nombre de titres

\*\* non compris les transactions hors système

\*\*\* en séance et non pas en clôture..

Source : Euronext Paris

### 2.4.9 Interprétation des limites des prix d'intervention

L'établissement du prix maximum d'achat correspond à la moyenne pondérée des cinq cours les plus hauts sur les 18 derniers mois et qui ressort à 208,50 MAD, arrondi à 210 MAD.

L'établissement du prix minimum de vente est obtenu en appliquant au plus haut de la fourchette un écart relatif de 60,1%, ce qui correspond à la moyenne des cinq plus hauts écarts relatifs observés dans les 10 derniers Programmes de Rachat initiés à la Bourse des Valeurs de Casablanca. Ce prix ressort à 131,2 MAD, arrondi à 130 MAD.

#### Exemple de Programmes de Rachat récemment initiés

Valeur	Prix Maximum	Prix Minimum	Ecart relatif
	en MAD	en MAD	
Addoha	200	130	53,84%
Alliances	1000	600	66,67%
Autohall	160	100	60%
BCP	320	200	60%
BMCI	1000	700	42,85%
Label Vie	1650	1150	43,47%
Salafin	850	550	55%
Samir	1000	650	53,84%
Sothema	1350	850	58,82%
Stokvis	100	70	42,85%

Source CDVM

### 2.4.10 Incidence du programme sur la situation financière de Maroc Telecom

L'intention de Maroc Telecom n'étant pas d'annuler les titres rachetés, le programme n'aura pas d'incidence sur les comptes de la société autre que l'enregistrement des plus et moins values éventuelles constatées au compte de résultat en fonction des cours de l'action au moment de l'exécution des ordres d'achat ou de vente des titres.

Dans l'hypothèse théorique où le nombre maximum d'actions représentant 1,82% du capital de la société est acheté au cours le plus haut (210 DH) de la fourchette autorisée par l'AGO du 03 décembre 2009, et est revendu ensuite au cours le plus bas de cette même fourchette (130 DH), la moins-value potentielle dégagée pour Maroc Telecom serait égale à 1 280 millions de dirhams.

### 2.4.11 Programmes de rachats précédents

1/ La Société a obtenu le visa du CDVM le 6 avril 2007 sous la référence VI/EM/011/2007 pour la Notice d'information relative au programme de rachat d'actions en vue de régulariser le marché, et l'accord de l'assemblée générale des actionnaires réunie le 12 avril 2007 sur la résolution y afférente.

Les principales caractéristiques de ce programme sont les suivantes :

- Durée : jusqu'au 16 octobre 2008
- Fourchette du prix d'intervention d'achat et de vente : [100 - 150] dirhams
- Part maximale du capital à détenir : 3%, soit 26 372 860 actions.

Au 31 mars 2008, le bilan de ce programme de rachat d'actions se présentait comme suit :

	Casablanca	Paris	Total
Nombre de titres achetés	296 346	205 049	501 395
Cours moyen à l'achat (dirhams/euros)	146,526	13,007	-
Nombre de titres vendus	296 346	205 049	501 395
Cours moyen à la vente (dirhams/euros)	147,176	13,036	-
Actions détenues au 28 mai 2008	0	0	0

Source : Rothschild & Cie Banque

2/ La Société a obtenu le visa du CDVM le 9 mai 2008 sous la référence VI/EM/017/2008 pour la Notice d'information relative au programme de rachat d'actions en vue de régulariser le marché, et l'accord de l'assemblée générale des actionnaires réunie le 28 mai 2008 sur la résolution y afférente.

Les principales caractéristiques de ce programme sont les suivantes :

- Durée : jusqu'au 29 novembre 2009
- Fourchette du prix d'intervention d'achat et de vente : [150 – 250] dirhams
- Part maximale du capital à détenir : 1,82%, soit 16 000 000 actions.

Au 30 septembre 2009, le bilan de ce programme de rachat d'actions se présentait comme suit :

	Casablanca	Paris	Total
Nombre de titres achetés	1 005 850	1 084 187	2 090 037
Cours moyen à l'achat (dirhams/euros)	163,197 MAD	15,294 €	-
Nombre de titres vendus	-967 350	- 688 837	-1 656 187
Cours moyen à la vente (dirhams/euros)	165,296 MAD	15,856 €	-
Actions détenues au 30 septembre 2009	38 500	395 350	433 850

Source : Rothschild & Cie Banque

#### 2.4.12 Traitement comptable et fiscal des rachats

##### *Traitement comptable*

Les rachats de ses propres actions par la société sont comptabilisés à la valeur d'achat desdites actions, hors frais d'acquisition, au niveau des titres et valeurs de placement.

Les plus et moins values constatées lors de la cession sont enregistrées au compte de résultat.

A la fin de chaque exercice, la valeur des titres en portefeuille sera comparée au cours boursier du 31 décembre. Seules, les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions pour dépréciation.

##### *Traitement fiscal*

##### **Régime applicable aux profits de cession**

Les profits nets résultant de la cession, en cours ou en fin d'exploitation, d'actions cotées à la Bourse de Casablanca sont imposables en totalité.

##### **Régime applicable aux dividendes**

Les actions possédées par la société ne donnent pas droit aux dividendes.

## 3 PRESENTATION DE MAROC TELECOM

### 3.1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE

#### 3.1.1 Dénomination sociale

ITISSALAT AL-MAGHRIB.

La Société exerce également son activité sous les noms commerciaux « IAM » et « Maroc Telecom ».

#### 3.1.2 Coordonnées

Téléphone : +212 (0) 5 37 71 26 26

Fax : +212 (0) 5 37 71 66 66

e-mail : [webmaster@iam.ma](mailto:webmaster@iam.ma)

Site : [www.iam.ma](http://www.iam.ma)

#### 3.1.3 Siège social

Le siège social de la Société est établi au Maroc à Rabat (Hay Riad) – avenue Annakhil.

#### 3.1.4 Forme juridique

Maroc Telecom est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance, régie par la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que complétée et amendée par le Dahir n°1-08-18 du 17 Joumada I 1429 portant promulgation de la Loi 20-05.

#### 3.1.5 Capital social

Au 31 août 2009, le capital social d'ITISSALAT AL-MAGHRIB est de 5 274 572 040 dirhams, divisé en 879 095 340 actions d'une valeur nominale de 6 dirhams chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

La valeur nominale des actions peut être augmentée ou réduite dans les conditions prévues par les lois et règlements en vigueur.

Le capital social peut être augmenté, réduit ou amorti par décision de l'assemblée compétente, et dans les conditions prévues par les lois et règlements en vigueur.

#### 3.1.6 Constitution - immatriculation

La Société a été fondée à Rabat par acte du 3 février 1998.

La Société a été immatriculée au registre du commerce de Rabat le 10 février 1998, sous le n°48 947.

#### 3.1.7 Durée

La durée de la Société est fixée à quatre-vingt dix-neuf (99) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus par la loi et les statuts.

#### 3.1.8 Objet social

La Société a pour objet conformément à son Cahier des Charges d'opérateur et en vertu de l'article 2 de ses statuts et des dispositions légales et réglementaires en vigueur :

- d'assurer tous services de communications électroniques dans les relations intérieures et internationales;
- en particulier, de fournir le service universel des télécommunications ;
- d'établir, de développer et d'exploiter tous réseaux ouverts au public de communications électroniques nécessaires à la fourniture de ces services et d'assurer leur interconnexion avec d'autres réseaux ouverts aux publics marocains et étrangers ;

- de fournir tous autres services, installations, équipements terminaux, réseaux de communications électroniques, ainsi qu'établir et exploiter tous réseaux distribuant des services audiovisuels, et notamment des services de radiodiffusion sonore, de télévision ou multimédia ;

Elle pourra, dans le cadre des activités ainsi définies :

- créer, acquérir, posséder et exploiter tous biens meubles et immeubles et fonds de commerce nécessaires ou simplement utiles à ses activités et notamment ceux dont le transfert ou la mise à disposition en sa faveur est prévu par les dispositions légales ;
- commercialiser et accessoirement monter et fabriquer tous produits, articles et appareils de télécommunication ;
- créer, acquérir, prendre en concession et exploiter ou céder, tous brevets, procédés ou marques de fabrique ;
- par tous moyens de droit, participer à tous syndicats financiers, entreprises ou sociétés, existants ou en formation, ayant un objet similaire ou connexe au sien ;
- plus généralement, effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières, immobilières et accessoirement industrielles qui pourraient se rattacher directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'un quelconque des objets de la Société à tous objets similaires ou connexes et même à tous objets qui seraient susceptibles de favoriser son essor et son développement.

L'extension de l'objet social a été approuvée par l'Assemblée générale mixte du 23 avril 2009.

### **3.1.9 Consultation des documents juridiques**

Les documents sociaux, comptables et juridiques dont la communication est prévue par la loi et les statuts en faveur des actionnaires et des tiers peuvent être consultés au siège social de la Société, Avenue Annakhil (Hay Riad) Rabat - Maroc.

### **3.1.10 Régime fiscal applicable à Maroc Telecom**

En tant que société de droit marocain, le régime fiscal applicable par Maroc Telecom est régi par le Code Général des Impôts.

### **3.1.11 Textes législatifs & réglementaires applicables à Maroc Telecom**

La Société est régie par le droit marocain, en particulier par la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que complétée et amendée par le Dahir n°1-08-18 du 17 Joumada I 1429 portant promulgation de la Loi 20-05 ainsi que par ses statuts. Le droit français des sociétés commerciales ne lui est pas applicable.

Par ailleurs, la Société étant cotée sur un marché réglementé au Maroc, les dispositions de divers lois, règlements, arrêtés, décrets et circulaires Marocains lui sont applicables, et notamment :

- Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse des Valeurs modifié et complété par les lois 45-06, 34-96, 29-00 et 52-01,
- Règlement Général de la Bourse des Valeurs approuvé par l'Arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°499-98 du 27 juillet 1998, modifié et complété par l'Arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1960-01 du 30 octobre 2001, par l'arrêté du Ministre des Finances et de la Privatisation n°1994-04 du 22 novembre 2004, par l'arrêté du Ministère des Finances et de la Privatisation n°1137-07 du 13 juin 2007 et par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°1268-08 du 07 juillet 2008,
- Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété par la loi n°44-06,

- Dahir portant loi n°35-96 relative à la création du dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs tel que modifié et complété par la loi n°43-02,
- Règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001,
- Dahir portant loi n°24-96 relative à la Poste et aux Télécommunications du 7 août 1997 telle que modifiée par la loi n°79-99 du 22 juin 2001 et par la loi n°55-01 promulguée le 4 novembre 2004,
- Dahir n°1-07-11 du 17 avril 2007 portant promulgation de la loi n°46-06 modifiant et complétant la loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier,
- Circulaire du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières n°02/03 du 23 mai 2003 relative à l'information exigée des sociétés cotées à l'occasion du rachat en bourse de leurs propres actions en vue de régulariser le marché.
- Circulaire du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières n°01-04 du 8 juin 2004 relative aux franchissements de seuil de participation dans le capital ou les droits de vote des sociétés cotées,
- Circulaire du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières n°01-05 du 18 mars 2005 relative aux règles déontologiques devant encadrer l'information au sein des sociétés cotées,
- Circulaire du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières n°03-04 du 19 novembre 2004 relative à la note d'information exigé des personnes morales faisant appel public à l'épargne par émission ou cession de titre de capital.
- Circulaire du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières n°05-05 du 03 octobre 2005 relative à la publication d'information importante par les personnes morales faisant appel public à l'épargne,
- Circulaire du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières n°06-05 du 13 octobre 2005 relative à la publication et à la diffusion d'informations financières par les personnes morales faisant appel public à l'épargne.
- Circulaire du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières n°07-09 du 26 juin 2009 relative à la publication et à la diffusion d'informations financières par les personnes morales faisant appel public à l'épargne.
- Circulaire du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières n°01-08 du 25 mars 2008, relative aux traitements des opérations sur titres portant sur les actions cotées à la bourse des valeurs.

### **3.1.12 Exercice social**

L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

## 3.2 ORGANISATION ET ACTIVITES

### 3.2.1 Organes de direction et de surveillance

#### Le Directoire

##### a- Composition du Directoire

Nom (âge)	Fonction actuelle et occupation principale	Date de nomination*	Echéance du mandat
Abdeslam AHIZOUNE (54 ans)	Président	1 <sup>ère</sup> nomination : 20 février 2001 Renouvellement le 23 février 2009	2013
Larbi GUEDIRA (54 ans)	Président Général Pôle Services	1 <sup>ère</sup> nomination : 20 février 2001 Renouvellement le 23 février 2009	2013
Arnaud CASTILLE (37 ans)	Directeur Général Pôle Administratif et Financier	1 <sup>ère</sup> nomination : 24 février 2006 avec effet au 1 <sup>er</sup> avril 2006 Renouvellement le 23 février 2009	2013
Janie LETROT (55 ans)	Directeur Général Règlementation, Communication et Développement à l'International	1 <sup>ère</sup> nomination : 29 juin 2006 Renouvellement le 23 février 2009	2013
Rachid MECHAHOURI (42 ans)	Directeur Général Pôle Réseaux et Systèmes	1 <sup>ère</sup> nomination : 17 novembre 2008 Renouvellement 23 février 2009	2013

\* La date de nomination des membres du Directoire correspond à la date de tenue du Conseil de Surveillance qui l'a décidé.

##### b- Responsabilités et fonctionnement du Directoire

Les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance à la majorité simple des membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés. Le Conseil de Surveillance confère à l'un d'eux la qualité de Président.

Le Directoire administre et dirige la Société sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance.

Il est composé de cinq membres qui assurent collégialement la direction de la Société. Ils peuvent répartir entre eux, avec l'autorisation du Conseil de Surveillance, les tâches de direction. Leurs décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Messieurs Larbi Guedira et Rachid Mechahouri représentent le Gouvernement du Royaume du Maroc, Messieurs Abdeslam Ahizoune, Arnaud Castille et Madame Janie Letrot représentent Vivendi.

Dans les trois mois qui suivent la clôture de l'exercice, le Directoire doit arrêter les comptes annuels et les communiquer au Conseil de Surveillance pour lui permettre d'exercer son contrôle.

De même il doit communiquer au Conseil de Surveillance le rapport de gestion devant être présenté à l'assemblée générale ordinaire pour lui permettre, le cas échéant, de formuler des observations qui seront présentées à l'assemblée.

##### c- Pouvoirs attribués au Directoire

Selon le droit marocain, le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société ; il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux qui sont expressément attribués par la loi et par les statuts au Conseil de Surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Directoire qui ne relèvent pas de l'objet social et des statuts, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet et/ou les dispositions statutaires ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les dispositions des statuts limitant les pouvoirs du Directoire sont inopposables aux tiers.

Sauf dispense accordée par le Conseil de Surveillance statuant à la majorité qualifiée des trois-quarts, les membres du Directoire doivent être salariés de la Société et/ou être présents plus de 183 jours par an sur le territoire marocain.

**Le Conseil de Surveillance***a- Composition du Conseil de Surveillance*

Nom (âge)	Fonction actuelle	Date de 1 <sup>ère</sup> nomination	Date de renouvellement ou ratification	Echéance du mandat	Occupation ou emploi principal
Salaheddine MEZOUAR (55 ans)	Président	Conseil de Surveillance du 4 décembre 2007	AGO du 17 avril 2008	AGO appelée à statuer sur les comptes 2012	Ministre de l'Economie et des Finances
Jean-Bernard LEVY (54 ans)	Vice-Président	Conseil de Surveillance du 17 décembre 2002	AGO du 12 avril 2007	AGO appelée à statuer sur les comptes 2012	Président du Directoire de Vivendi
Chakib BENMOUSSA (51 ans)	Membre	Conseil de Surveillance du 24 février 2006	AGO du 12 avril 2007	AGO appelée à statuer sur les comptes 2012	Ministre de l'Intérieur
Abdelaziz TALBI (59 ans)	Membre	Conseil de Surveillance du 4 mars 2005	AGO du 12 avril 2007	AGO appelée à statuer sur les comptes 2012	Directeur des Entreprises Publiques et de la Privatisation au Ministère de l'Economie et des Finances Président du comité permanent du Conseil National de la Comptabilité
Jean-René FOURTOU (70 ans)	Membre	Conseil de Surveillance du 4 janvier 2005	AGO du 12 avril 2007	AGO appelée à statuer sur les comptes 2012	Président du Conseil de Surveillance de Vivendi
Jacques ESPINASSE (66 ans)	Membre	Conseil de Surveillance du 17 décembre 2002	AGO du 12 avril 2007	AGO appelée à statuer sur les comptes 2012	Administrateur de sociétés
Frank ESSER (51 ans)	Membre	Conseil de Surveillance du 4 mars 2005	AGO du 12 avril 2007	AGO appelée à statuer sur les comptes 2012	Président-Directeur général du groupe SFR Membre du Directoire de Vivendi
Régis TURRINI (50ans)	Membre	Conseil de Surveillance du 21 février 2008	AGO du 17 avril 2008	AGO appelée à statuer sur les comptes 2012	Directeur de la Stratégie et du Développement de Vivendi
Philippe CAPRON (51 ans)	Membre	Conseil de Surveillance du 01 mars 2007	AGO du 12 avril 2007	AGO appelée à statuer sur les comptes 2009	Directeur Financier de Vivendi Membre du Directoire de Vivendi

*b- Responsabilités et fonctionnement du Conseil de Surveillance*

Statutairement, le Conseil de Surveillance est composé de huit membres au moins et de quinze membres au plus depuis que les actions de la société sont inscrites à la cote. Il élit parmi ses membres un Président et un Vice-président qui peuvent convoquer le Conseil et en diriger les débats. Le Conseil de Surveillance nomme les membres du Directoire à la majorité simple et confère à l'un d'eux la qualité de président.

Conformément aux dispositions statutaires, les décisions du Conseil sont prises, selon leur nature, à la majorité simple ou à la majorité qualifiée des trois-quarts (3/4) des membres.

En 2008, le Conseil de Surveillance s'est réuni à cinq reprises, pour approuver aussi bien les réalisations de l'entreprise que ses perspectives de croissance à moyen et long termes avec un taux moyen de présence de 70%.

Au sein du Conseil de Surveillance, messieurs Salaheddine Mezouar, Chakib Benmoussa et Abdelaziz Talbi (3 membres) ont été nommés sur proposition du Gouvernement du Royaume du Maroc et messieurs Jean-Bernard Lévy, Jean-René Fourtou, Frank Esser, Philippe Capron et Régis Turrini, (5 membres) ont été nommés sur proposition de Vivendi. Monsieur Jacques Espinasse, nommé initialement sur proposition de Vivendi et parti en retraite en 2007, a conservé son poste de membre du Conseil de Surveillance.

Chaque membre du Conseil de Surveillance doit posséder au moins une action.

*c- Droits et obligations des membres du Conseil de Surveillance*

D'après le droit marocain, le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire.

Les statuts peuvent subordonner à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance la conclusion des opérations qu'ils énumèrent. Lorsqu'une opération exige l'autorisation du Conseil de Surveillance et que celui-ci la refuse, le Directoire peut soumettre le différend à l'assemblée générale pour décision.

La cession d'immeubles par nature, la cession totale ou partielle de participations, la constitution des sûretés ainsi que les cautions, avals et garanties font l'objet d'une autorisation du Conseil de Surveillance. Celui-ci fixe un montant pour chaque opération. Toutefois, le Directoire peut être autorisé à donner, sans limite de montant, des cautions, avals ou garanties aux administrations fiscales et douanières.

Lorsqu'une opération dépasse le montant ainsi fixé, l'autorisation du Conseil de Surveillance est requise dans chaque cas. Le Directoire peut déléguer le pouvoir qu'il a reçu en application des alinéas précédents. L'absence d'autorisation est inopposable aux tiers, à moins que la Société ne prouve que ceux-ci en aient eu connaissance ou ne pouvaient l'ignorer.

A toute époque de l'année, le Conseil de Surveillance opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utile à l'accomplissement de sa mission. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent prendre connaissance de toutes informations et renseignements relatifs à la vie de la Société. Une fois par trimestre au moins, le Directoire présente un rapport au Conseil de Surveillance. Après la clôture de chaque exercice et dans le délai de trois mois, le Directoire présente au Conseil de Surveillance, aux fins de vérification et de contrôle, les documents visés dans la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que complétée et amendée par le Dahir n°1-08-18 du 17 Joumada I 1429 portant promulgation de la Loi 20-05.

Le Conseil de Surveillance présente à l'assemblée générale ses observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Les membres du Conseil de Surveillance ne sont pas liés à la Société par un contrat de travail.

**Le Comité d'Audit**

Maroc Telecom est doté d'un Comité d'Audit, chargé notamment de faire des recommandations et/ou d'émettre des avis sur les procédures comptables régissant le fonctionnement du Groupe.

*a- Composition du Comité d'Audit*

La composition du Comité d'Audit est la suivante :

Nom (âge)	Fonction actuelle	Date de nomination	Occupation ou emploi principal
Philippe CAPRON (51 ans)	Président	2007	Directeur Financier et Membre du Directoire de Vivendi
Jacques ESPINASSE (66 ans)	Membre	2003	Administrateur de sociétés
Noureddine BOUTAYEB (51 ans)	Membre	2003	Directeur des Affaires Rurales au Ministère de l'Intérieur
Abdelaziz TALBI (59 ans)	Membre	2004	Directeur des Entreprises Publiques et de la Privatisation au Ministère de l'Economie et des Finances Président du Comité permanent du Conseil National de la Comptabilité
Monkid MESTASSI (56 ans)	Membre	2007	Secrétaire Général du Ministère des Affaires Economiques et Générales
Pierre TROTOT (54 ans)	Membre	2003	Directeur Général Délégué Directeur Financier de SFR
Sandrine DUFOUR (42 ans)	Membre	2008	Directeur Financier Adjoint de Vivendi Président de Vivendi Entertainment

*b- Fonctionnement du Comité d'Audit*

Créé en 2003 par le Conseil de Surveillance, le Comité d'Audit répond à la volonté des actionnaires d'adopter les standards internationaux pour le Gouvernement d'Entreprise et le Contrôle Interne de Maroc Telecom.

Le Comité d'Audit est composé d'un Président et de six membres permanents, à raison de trois représentants pour l'Etat et trois pour Vivendi, dont le Président. Le Comité d'Audit s'est réuni en mai 2004 pour la première fois et a tenu quatre réunions en 2008. Il a pour rôle de faire des recommandations et émettre des avis au Conseil de Surveillance, notamment dans les domaines suivants :

- examen des comptes sociaux et comptes consolidés avant leur présentation au Conseil de Surveillance,
- cohérence et efficacité du dispositif de contrôle interne de la Société,
- suivi du programme de travail des auditeurs externes et internes et examen des conclusions de leurs contrôles,
- méthodes et principes comptables, ainsi que le périmètre de consolidation,
- risques et engagements hors bilan de la Société,
- suivi de la politique d'assurances,
- procédures de sélection des commissaires aux comptes, formulation d'avis sur le montant des honoraires sollicités pour l'exécution de leur mission de contrôle légal et contrôle du respect des règles garantissant leur indépendance, et
- tout sujet qu'il estime présenter des risques pour la Société ou des dysfonctionnements graves de procédures.

### 3.2.2 HISTORIQUE ET ACTIVITES DE LA SOCIETE

#### *Historique*

Maroc Telecom est issu de la scission de l'Office National des Postes et Télécommunications suite à la promulgation de la loi 24-96 et des décrets d'application relatifs aux télécommunications. Maroc Telecom, premier opérateur global de télécommunications du Royaume du Maroc, est organisé autour de deux activités : Mobile et Fixe & Internet.

L'offre de télécommunications mobiles a été introduite au Maroc en 1987 avec la technologie analogique. Dès l'adoption de la norme numérique GSM, Maroc Telecom a enrichi son offre mobile et a été le premier opérateur en Afrique et le second dans la région MENA (Middle East North Africa) à exploiter un réseau GSM (1<sup>er</sup> avril 1994). Maroc Telecom a rapidement assuré la couverture des principaux centres économiques et politiques du pays. En janvier 1995, Maroc Telecom signe son premier accord de roaming international. Afin de se préparer à l'arrivée d'un nouveau concurrent sur le marché et d'augmenter la pénétration, Maroc Telecom a introduit les offres prépayées et les packs GSM en 1999 et lancé des forfaits en 2000. A ce jour, il existe au Maroc trois opérateurs mobile de 2<sup>ème</sup> génération (GSM) et 3<sup>ème</sup> génération (UMTS), dont Maroc Telecom.

L'activité de téléphonie fixe est exploitée depuis la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle. En 2007, et après que deux nouvelles licences fixes aient été attribuées en 2005, le marché de la téléphonie fixe est devenu totalement libéralisé. La Société a enrichi son offre de services de télécommunications fixes avec le lancement d'offres Internet bas débit depuis 1995, ADSL haut débit en 2003 et TV sur ADSL en 2006, ainsi que d'offres de services de données dédiées aux entreprises utilisant les nouvelles technologies disponibles sur le marché. En 2009, Maroc Telecom innove de nouveau sur le marché en commercialisant une nouvelle offre Triple-play, dénommée 'MT Box', une formule couplant 3 services (Fixe, TV ADSL et Internet) pour un seul abonnement.

Dans le cadre de la privatisation de Maroc Telecom, Vivendi a acquis, le 20 février 2001, une participation de 35% de la Société à la suite d'un appel d'offres organisé par le Gouvernement du Royaume du Maroc pour le choix d'un partenaire stratégique, puis en janvier 2005, une part supplémentaire de 16%, portant ainsi à 51% la participation dans Maroc Telecom.

Le gouvernement du Royaume du Maroc a poursuivi le processus de privatisation de Maroc Telecom par la cession au public, au travers d'une offre publique de vente, de 14,9 % du capital de la société. Cette opération a connu un grand succès et a conduit, le 13 décembre 2004, à l'admission à la cote des actions Maroc Telecom simultanément sur les places de Casablanca et de Paris.

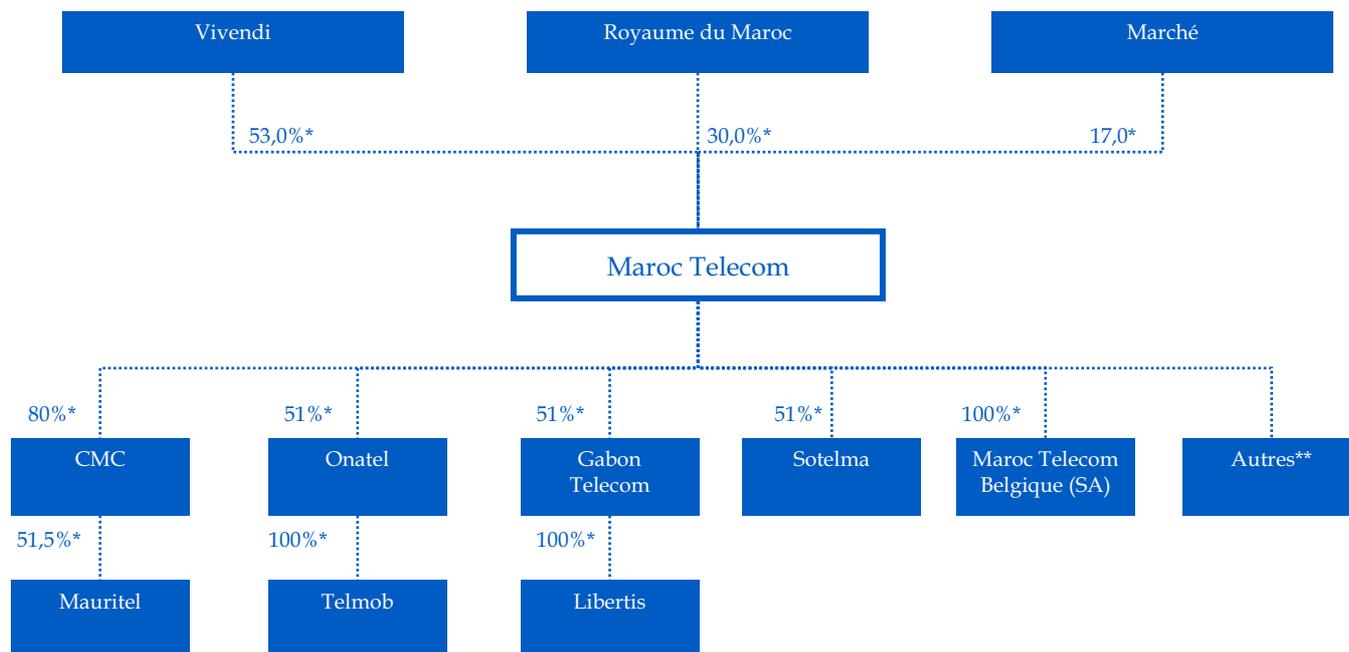
Courant 2006, le Royaume a cédé 0,1 % du capital sur le marché. À la suite de cette opération, Maroc Telecom est détenu à hauteur de 51 % par Vivendi, 34,0 % par le Royaume du Maroc et 15,0 % par le public.

Le 2 juillet 2007, l'Etat Marocain a cédé 4% du capital de Maroc Telecom à la Bourse de Casablanca au prix de 130 dirhams par action. Cette cession a pris la forme d'un placement réservé aux investisseurs institutionnels marocains et internationaux par construction d'un livre d'ordres ouvert entre le 26 et le 28 juin 2007. Au terme de cette opération, l'Etat Marocain détient 30% du capital et des droits de vote de Maroc Telecom et le flottant a été porté de 15% à 19% du capital.

Aux termes d'un accord entre Vivendi et le groupe CDG, Vivendi a acquis 2% du capital de Maroc Telecom, portant ainsi sa participation de 51% à 53%. Par ailleurs, le groupe CDG est devenu actionnaire de Vivendi à hauteur de 0,6 % du capital. Cet accord a été finalisé le 7 décembre 2007 par échange de titres.

## Organisation du Groupe

La structure juridique simplifiée du groupe au 30 septembre 2009 est la suivante :



\* les pourcentages de détention correspondent aux pourcentages de droit de vote

\*\* Voir Détails des participations - Comptes sociaux - Etat B4, sauf Mobisud SA cédée en juin 2009 et Média Sat détenu désormais à 30,5%

Source : Maroc Telecom

Depuis 2001, Maroc Telecom fait partie du groupe Vivendi, un acteur majeur des métiers du divertissement, présent dans la musique, la télévision, le cinéma, le mobile, l'Internet et les jeux. Les différentes activités de Vivendi occupent, comme Maroc Telecom, des positions de leader sur leurs marchés (au 30/06/2009 – source Vivendi) :

- **Universal Music Group**, filiale à 100% de Vivendi, est le numéro un mondial de la musique avec plus d'un disque sur quatre vendus dans le monde et une position de premier plan sur le marché de la musique numérisée,
- **Groupe Canal+**, filiale à 100% de Vivendi, est le numéro 1 français de l'édition de chaînes premium et thématiques et la distribution de télévision à péage, un acteur majeur en France et en Europe dans le financement, l'acquisition et la distribution de longs métrages,
- **SFR**, filiale à 56% de Vivendi. Avec 19,7 millions de clients mobiles, 4,15 millions de clients Internet haut débit et 12 milliards d'euros de chiffres d'affaires, le nouvel SFR, né du rapprochement avec Neuf Cegetel, constitue le premier opérateur alternatif mobile et fixe en Europe ;
- **Activision Blizzard**, filiale à 54% de Vivendi, est un éditeur « pure play » mondial de jeux en ligne et pour consoles, avec des positions de leader dans tous les segments de l'industrie du divertissement interactif, secteur à forte croissance.

Par ailleurs, Vivendi détient 20% de NBC Universal, un géant mondial des médias présent dans la production de films et d'émissions de télévision, la diffusion de chaînes de télévision et l'exploitation de parcs à thèmes.

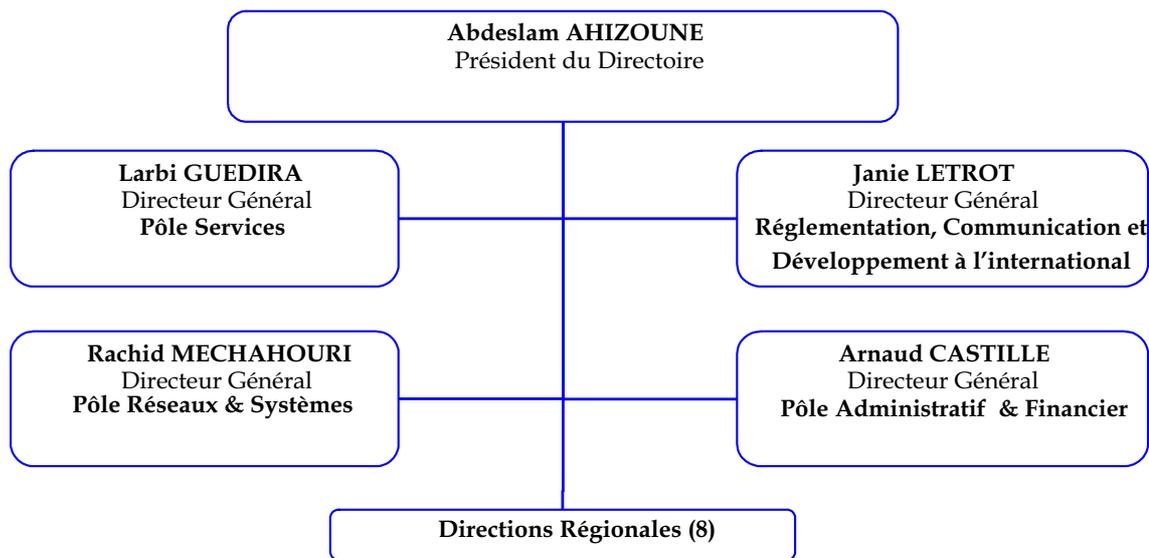
Aussi, Vivendi Mobile Entertainment (VME) créée en 2007, est une filiale détenue à 100% par le groupe Vivendi. VME a pour objectif de devenir un leader des services de divertissement pour mobiles. Son service par abonnement, zaOza, a été lancé en 2008 auprès du grand public.

Au 30 septembre 2009, Maroc Telecom détient des participations dans :

- **CMC (Compagnie Mauritanienne de Communication), filiale à 80%**, à laquelle Maroc Telecom a apporté les titres qu'elle détient dans **Mauritel SA** (l'opérateur historique de télécommunications en Mauritanie, acquis le 12 avril 2001) puis a procédé à la cession, le 6 juin 2002, de 20% de CMC à des investisseurs mauritaniens.
- **Onatel**, l'opérateur historique du Burkina Faso, acquis le 29 décembre 2006,
- **Gabon Telecom**, l'opérateur historique gabonais, acquis le 9 février 2007.
- **Sotelma**, l'opérateur historique de télécommunications au Mali, acquis le 31 juillet 2009
- Le MVNO **Mobisud Belgique** détenu à 100% (Maroc Telecom Belgique). Par ailleurs, **Mobisud SA** (France), qui était détenu à 66%, a été cédé en juin 2009.
- **Casanet**, filiale à 100%, est l'un des premiers fournisseurs d'Internet au Maroc. Son activité est centrée sur des offres entreprises et sur la gestion des portails, dont le portail Menara.
- **Médi1Sat**, filiale à 30,5%, chaîne de télévision à Tanger offrant en continu des informations en langues arabe et française.

**Organigramme fonctionnel de Maroc Telecom**

L'organigramme fonctionnel de Maroc Telecom est le suivant au 30 juin 2009 :



Organisée en Directions Générales et Régionales autour de ses métiers et services, Maroc Telecom regroupe d'une part des activités opérationnelles Mobile et Fixe & Internet au sein du pôle Services et, d'autre part, des fonctions supports, Réseaux & Systèmes, Réglementation, Communication & Développement à l'international, et Administration & Finances. Maroc Telecom est décentralisé avec huit Directions Régionales disposant chacune de structures opérationnelles et de fonctions supports propres leur permettant d'être réactives et plus autonomes sur le terrain.

## Activités

Maroc Telecom est l'opérateur global leader au Maroc, offrant des services Mobile, Fixe et Internet.

L'activité **Mobile** gère l'offre des services de communications mobiles qui compte 14,3 millions de clients au 30 juin 2009 et fonctionne grâce à un réseau GSM couvrant la quasi totalité de la population.

L'activité **Fixe et Internet** gère l'offre des services de téléphonie fixe dont la téléphonie publique, les services d'Internet et les services de transmission de données. Au 30 juin 2009, Maroc Telecom compte près de 1,29 million de lignes fixe et 576 000 abonnés à l'Internet (y compris 3G).

Les services et les produits de Maroc Telecom sont commercialisés à travers un réseau de distribution composé d'agences en propre couvrant l'ensemble du territoire marocain et par des canaux de distribution indépendants.

Le tableau suivant décrit l'évolution du parc de clients de Maroc Telecom au cours des trois derniers exercices (uniquement au Maroc) :

milliers	31/12/2007	30/06/2008	31/12/2008	30/06/2009
<b>Nombre de clients Mobile*</b>	<b>13 327</b>	<b>14 211</b>	<b>14 456</b>	<b>14 289</b>
<i>Part de marché***</i>	66,5%	66,4%	63,4	60,7
<b>Nombre d'abonnés Fixe</b>	<b>1 336</b>	<b>1 329</b>	<b>1 299</b>	<b>1 290</b>
<i>Part de marché***</i>	99,7%	99,5%	99,2%	98,9%
<b>Nombre de clients Internet**</b>	<b>476</b>	<b>501</b>	<b>510</b>	<b>576</b>
<i>Part de marché***</i>	90,4%	76,6%	67,3%	59,4%

\* le terme « clients Mobile » regroupe les clients titulaires d'une carte prépayée et les abonnés post-payés.

\*\* le terme « clients Internet » correspond aux comptes IP ouverts auprès de Maroc Telecom (abonnés et clients Libre Accès).

\*\*\* source ANRT, hors mobilité restreinte pour le Fixe.

## Certification ISO

Dans le cadre de sa politique globale de qualité de ses activités, Maroc Telecom a obtenu en 2003 la certification ISO 9001 version 2000 pour certaines activités, puis en 2004 pour l'ensemble des activités dans le cadre d'une démarche qualité totale, récompensant la qualité de ses produits et services. Cette certification a été reconduite suite à l'audit de renouvellement de décembre 2007.

Cette certification concerne la conception et le développement des offres, la commercialisation, l'installation/désinstallation, l'activation/désactivation, la facturation & le recouvrement, le service après-vente, l'information et l'assistance pour tous les produits et services, pour l'ensemble des clients Grand public et Entreprises sur l'ensemble des sites de Maroc Telecom.

Dans le cadre de sa politique globale de sécurité de l'information, Maroc Telecom a obtenu en janvier 2008 la certification ISO 27001 version 2005 pour l'ensemble de ses activités.

Cette certification concerne la conception, la planification, le développement, l'exploitation, la maintenance et service après vente des services de télécommunication fixe, mobile et données, des services à valeur ajoutée et des infrastructures technologiques correspondantes.

**Résultats**

	31/12/2007	31/12/2008	S1-2008 publié	S1-2008 Retraité*	S1-2009
<i>en millions de dirhams - en normes IFRS</i>					
<b>Chiffre d'affaires consolidé</b>	<b>27 532</b>	<b>29 521</b>	<b>14 308</b>	<b>14 308</b>	<b>14 586</b>
<b>Mobile (brut)</b>	<b>19 296</b>	<b>21 160</b>	<b>10 161</b>	<b>10 174</b>	<b>10 453</b>
Maroc Telecom	17 096	18 529	8 923	8 923	9 015
Mauritel	834	875	417	430	472
Onatel	719	881	421	421	558
Gabon Télécom	583	692	308	308	326
Mobisud	64	183	91	92	83
<b>Fixe et Internet (brut)</b>	<b>11 090</b>	<b>11 354</b>	<b>5 544</b>	<b>5 525</b>	<b>5 607</b>
Maroc Telecom	9 451	9 683	4 750	4 750	4 759
Mauritel	319	290	145	125	134
Onatel	799	758	375	375	399
Gabon Télécom	521	622	275	275	315
Annulation flux internes	-2 854	-2 993	-1 397	-1 391	-1 474
<b>Résultat opérationnel consolidé avant amortissements</b>	<b>12 234</b>	<b>13 889</b>	<b>6 666</b>	<b>6 666</b>	<b>6 552</b>
<b>Mobile</b>	<b>9 557</b>	<b>10 697</b>	<b>5 132</b>	<b>5 145</b>	<b>4 770</b>
Maroc Telecom	9 138	10 255	4 982	4 982	4 364
Mauritel	397	367	189	203	186
Onatel	246	270	119	119	206
Gabon Télécom	45	44	28	28	28
Mobisud	-269	-239	-187	-187	-14
<b>Fixe et Internet</b>	<b>2 677</b>	<b>3 192</b>	<b>1 534</b>	<b>1 520</b>	<b>1 782</b>
Maroc Telecom	2 934	3 302	1 667	1 667	1 791
Mauritel	-9	5	12	-2	20
Onatel	-35	-60	-39	-39	-54
Gabon Télécom	-214	-55	-106	-106	25
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>8 033</b>	<b>9 520</b>	<b>4 526</b>	<b>4 526</b>	<b>4 646</b>
<b>Résultat par action (dirham)</b>	<b>9,1</b>	<b>10,8</b>	<b>5,1</b>	<b>5,1</b>	<b>5,2</b>

\* Le chiffre d'affaires lié au trafic international entrant et sortant du Mobile de Mauritel est comptabilisé directement dans l'activité Mobile en 2009 alors qu'il faisait l'objet d'un chiffre d'affaires de transit via l'activité Fixe de Mauritel. Les données 2008 ont donc été retraitées pour tenir compte de ce changement.

**Résultats consolidés du groupe au S1 2009**

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2009, le groupe Maroc Telecom a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 14 586 millions de dirhams, en hausse de 1,9% par rapport à 2008 (+2,0% à taux de change constant). Dans un contexte économique plus difficile, la croissance des revenus durant cette période s'explique par le maintien du leadership de Maroc Telecom sur son marché domestique et aux bonnes performances de ses filiales.

La base clients<sup>1</sup> du groupe a atteint 19,6 millions au 30 juin 2009, en hausse de 5,3% par rapport à fin juin 2008. Cette évolution est à mettre principalement à l'actif des performances de l'ensemble des activités des filiales en Afrique, notamment Mobile avec un parc<sup>2</sup> de 3,2 millions, en hausse de 44,1% par rapport à fin juin 2008.

Le résultat opérationnel consolidé du groupe Maroc Telecom s'établit à 6 552 millions de dirhams, en baisse de 1,7% par rapport à 2008 (-2,2% à taux de change constant), sous l'effet de l'accroissement au Maroc des efforts commerciaux, nécessaires à la stimulation du marché, et du développement du réseau, se traduisant par une hausse des coûts de maintenance et des amortissements, et malgré

1 Nombre de clients

2 Parc actif, constitué des clients prépayés ayant émis ou reçu un appel voix durant les trois derniers mois et des clients postpayés non résiliés.

l'amélioration des marges des filiales. A la même date, le résultat opérationnel avant amortissements (EBITDA) s'établit à 8 589 millions de dirhams, en progression de 1% par rapport à 2008.

a- *Maroc Telecom :*

L'ensemble des activités au Maroc a généré au 1er semestre 2009, un chiffre d'affaires net<sup>1</sup> de 12 574 millions de dirhams, en hausse de 0,5%. Le résultat opérationnel de la même période a atteint 6 155 millions de dirhams, en baisse de 7,4%.

**Mobile :**

Le chiffre d'affaires brut<sup>2</sup> du 1<sup>er</sup> semestre 2009 de l'activité Mobile au Maroc a enregistré une croissance de 1,0% à 9 015 millions de dirhams vs S1 2008, avec un parc maintenu au même niveau et une baisse limitée de l'ARPU dans une conjoncture défavorable, un contexte fortement concurrentiel et un environnement réglementaire plus contraignant.

Le parc Mobile a enregistré une légère hausse de 0,5% pour atteindre 14,289 millions de clients.

L'ARPU<sup>3</sup> mixte du semestre s'établit à 94,2 dirhams, en baisse limitée de 4,4% par rapport au 1er semestre 2008, sous l'effet principalement de la baisse des revenus entrants. L'usage sortant a augmenté de 5% (55 min/client/mois).

Le résultat opérationnel de l'activité Mobile au Maroc a atteint 4 364 millions de dirhams, en baisse de 12,4% avec l'effet principalement des efforts commerciaux entrepris pour stimuler le marché.

**Fixe et Internet :**

Les activités Fixe et Internet au Maroc ont réalisé au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2009 un chiffre d'affaires brut de 4 759 millions de dirhams, en hausse de 0,2%, malgré la baisse des revenus Voix (-3%) et Interconnexion (-22%). Le maintien des revenus du Fixe et Internet est imputable à la stabilisation des revenus de l'Internet et à la hausse des revenus Données (+20%), due notamment à l'accroissement des liaisons louées utilisées par l'activité Mobile dans le déploiement du réseau, notamment 3G. Le résultat opérationnel de l'activité Fixe et Internet au Maroc a enregistré une croissance de 7,5% au 1er semestre 2009 à 1 791 millions de dirhams, avec l'impact positif de la baisse des charges d'interconnexion du trafic sortant national.

b- *Mauritel :*

Durant le 1<sup>er</sup> semestre 2009, l'ensemble des activités en Mauritanie a généré un chiffre d'affaires net de 565 millions de dirhams, en hausse de 8,8% (+3,3% à taux de change constant). Le résultat opérationnel de Mauritel du 1er semestre 2009 a atteint 206 millions de dirhams, en baisse de 3,2% à taux de change constant, avec la dégradation du résultat opérationnel du Mobile dans un contexte de forte croissance du marché.

c- *Onatel :*

Durant le 1er semestre 2009, l'ensemble des activités au Burkina Faso a généré un chiffre d'affaires net de 833 millions de dirhams, en hausse de 16,6% (+19,0% à taux de change constant) grâce aux performances opérationnelles aussi bien des activités Mobile, Fixe qu'Internet. Le résultat opérationnel du groupe Onatel du 1er semestre 2009 a atteint 153 millions de dirhams, en hausse de près de 90% par rapport à 2008, grâce principalement à l'amélioration des résultats du Mobile.

1 Ce chiffre d'affaires est net des revenus entre les activités Fixe et Mobile de chaque filiale, mais inclut les revenus générés entre les filiales (dont contrats d'engagement de services) qui sont éliminés dans le chiffre d'affaires consolidé.

2 Le chiffre d'affaires brut comprend les transactions intra groupe (frais d'interconnexion et liaisons louées) entre les activités Fixe et Mobile.

3 L'ARPU se définit comme le chiffre d'affaires (généré par les appels entrants et sortants et par les services de données) net des promotions, hors roaming et ventes d'équipement, divisé par le parc moyen de la période. Il s'agit ici de l'ARPU mixte des segments prépayés et postpayés.

d- *Gabon Télécom :*

Durant le 1<sup>er</sup> semestre 2009, le chiffre d'affaires net de l'ensemble des activités au Gabon s'est établi à 593 millions de dirhams, en hausse de 12,2% (+14,5% à taux de change constant). Le résultat opérationnel du groupe Gabon Télécom du 1<sup>er</sup> semestre 2009 a atteint 53 millions de dirhams, en hausse de près de 170% par rapport à 2008, avec l'amélioration significative des résultats du Fixe suite à la mise en oeuvre du plan de restructuration fin 2008.

e- *Mobisud (France et Belgique) :*

Les MVNO Mobisud ont réalisé durant le 1<sup>er</sup> semestre 2009, un chiffre d'affaires global de 83 millions de dirhams et un résultat opérationnel de -14 millions de dirhams, contre -178 millions de dirhams au 1<sup>er</sup> semestre 2008.

Le 31 mai 2009, en commun accord avec les autres actionnaires, Maroc Telecom a cédé sa participation de 66% dans Mobisud France à SFR. De ce fait, Mobisud France n'est plus consolidée dans les comptes de Maroc Telecom à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009.

### **Résultat net part du groupe**

Le résultat net part du groupe pour le premier semestre 2009 s'établit à 4 646 millions de dirhams, en hausse de 2,6% par rapport au premier semestre 2008.

### **Résultats consolidés du groupe au 31 décembre 2008**

Dans un contexte de croissance des activités Mobile, le groupe Maroc Telecom réalise en 2008 un chiffre d'affaires consolidé<sup>1</sup> de 29 521 millions de dirhams, en hausse de +7,2% (+6,2% sur une base comparable<sup>2</sup>). Grâce à cette croissance et à la maîtrise de ses coûts, le résultat opérationnel consolidé du groupe atteint 13 889 millions de dirhams en 2008, en hausse de 13,5% (+13,6% sur une base comparable), permettant de dégager une marge opérationnelle de 47,0%, en amélioration de 2,6 points par rapport à 2007.

a- *Maroc Telecom*

L'ensemble des activités au Maroc enregistre en 2008 un chiffre d'affaires net<sup>3</sup> de 25 738 millions de dirhams, en hausse de 6,6% et un résultat opérationnel de 13 557 millions de dirhams, en hausse de 12,3%, induisant une forte amélioration des marges, aussi bien du Mobile que du Fixe.

#### **Mobile :**

Le résultat opérationnel de l'activité Mobile au Maroc s'établit à 10 255 millions de dirhams, en hausse de 12,2% par rapport à 2007, grâce à la croissance de l'activité et au contrôle des coûts d'acquisition des clients malgré une concurrence plus forte. Dans un marché encore en croissance, Maroc Telecom a pu maintenir son leadership, notamment sur le segment postpayé, tout en améliorant sa marge d'exploitation qui atteint 55,3%, en hausse de 1,9 point.

#### **Fixe et Internet :**

Le résultat opérationnel du Fixe et de l'Internet s'établit à 3 302 millions de dirhams, en hausse de 12,5% par rapport à 2007. Cette croissance s'explique en particulier par la hausse du chiffre d'affaires

---

<sup>1</sup> En 2008, Maroc Telecom consolide dans ses comptes les groupes Mauritel, Onatel, Gabon Télécom et les sociétés Mobisud France et Mobisud Belgique. Le groupe Gabon Télécom, acquis le 9 février 2007, est consolidé par intégration globale avec un bilan d'ouverture en date du 1<sup>er</sup> mars 2007.

<sup>2</sup> La base comparable illustre les effets de la consolidation de Gabon Télécom comme si elle s'était effectivement produite au début de l'année 2007, et le maintien d'un taux de change constant MAD/Ouguiya Mauritanienne/Franc CFA/Euro.

<sup>3</sup> Ce chiffre d'affaires est net des revenus entre les activités Fixe et Mobile de chaque filiale, mais inclut les revenus générés entre les filiales (dont contrats d'engagement de services) qui sont éliminés dans le chiffre d'affaires consolidé.

(+2,5%), la réduction des charges d'interconnexion et le contrôle des coûts. La marge opérationnelle de l'activité s'améliore de 3,1 points à 34,1%.

*b- Mauritel*

Le résultat opérationnel du groupe Mauritel de l'année 2008 s'établit à 372 millions de dirhams, en baisse de 4,4% (-5,8% sur une base comparable). Cette évolution résulte des effets conjugués de la faible croissance des revenus (+0,8% sur une base comparable), liée aux pressions concurrentielles et inflationnistes, et de la hausse des amortissements du fait de l'accélération des investissements, en dépit d'une bonne maîtrise des coûts des ventes et des coûts opérationnels.

*c- Onatel*

Dans un contexte de renchérissement du coût de la vie et en dépit de l'augmentation des amortissements, consécutive à l'accélération du rythme de déploiement du réseau avec un parc de relais GSM en hausse de plus de 50% en un an, le résultat opérationnel de l'année 2008 du groupe Onatel a atteint 210 millions de dirhams, en baisse de 0,6% (-1,9% sur une base comparable) par rapport à 2007.

*d- Gabon Telecom*

Grâce aux importantes restructurations, le résultat opérationnel du groupe Gabon Télécom est en amélioration significative et s'établit à -11 millions de dirhams en 2008, contre une perte en base comparable de 180 millions de dirhams en 2007.

*e- Mobisud (France et Belgique)*

Le résultat opérationnel global de Mobisud s'établit à -239 millions de dirhams et tient compte des coûts de la restructuration opérée dans Mobisud France.

**Résultat net part du groupe**

Le résultat net part du groupe de l'année 2008 s'établit à 9 519 millions de dirhams, en hausse de 18,5% par rapport à 2007.

### 3.3 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE

Au 30 septembre 2009, le capital et les droits de vote de la Société sont répartis de la façon suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital / droits de vote
Groupe Vivendi *	465 920 477	53,00%
Gouvernement du Royaume du Maroc	263 728 575	30,00%
Dirigeants	155 980	0,02%
Salariés	1 049 901	0,12%
Public	147 806 557	16,81%
Auto-détention**	433 850	0,05%
Total	879 095 340	100%

\*Au travers de sa filiale à 100% (Société de Participation dans les Télécommunications)

\*\* Actions Maroc Telecom détenues directement ou indirectement par la société, aussi bien sur la place de Casablanca que celle de Paris

Le tableau ci-dessous indique les principales opérations réalisées sur le capital depuis la constitution de la Société en 1998 :

Date	Opérations	Montant	Prime	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions total	Nominal (en dhs)	Capital (en dhs)
25/02/1998	Constitution	100 000 000	-	1 000 000	1 000 000	100	100 000 000
25/03/1999	Augmentation de capital	8 765 953 400	-	87 659 534	88 659 534	100	8 865 953 400
4/06/1999	Réduction de capital*	75 000 000	-	-750 000	87 909 534	100	8 790 953 400
28/10/2004	Réduction de la valeur nominale**	-	-	791 185 806	879 095 340	10	8 790 953 400
12/06/2006	Réduction de capital par voie de réduction de la valeur nominale de l'action ***	3 516 381 360	-	-	879 095 340	6	5 274 572 040

\* lors de sa constitution, le capital initial était libéré du quart, la réduction de capital ainsi réalisée permet de ramener le capital à un niveau entièrement libéré.

\*\* par voie d'échange obligatoire de 10 actions nouvelles de 10 dirhams de valeur nominale contre 1 action ancienne de 100 dirhams de valeur nominale.

\*\*\* l'assemblée générale mixte des actionnaires réunie le 30 mars 2006 a autorisé la réduction de capital de Maroc Telecom, non motivée par des pertes, par voie de réduction de la valeur nominale de l'action de 10 à 6 dirhams.

## 3.4 PERSPECTIVES

### 3.4.1 Perspectives du marché

#### *Avertissement*

*Les commentaires relatifs aux perspectives du marché contiennent des informations prévisionnelles, et des informations relatives aux attentes et anticipations de la Société. Les informations prévisionnelles comportent des risques et des incertitudes inhérents à toutes prévisions, et reposent uniquement sur des appréciations établies à la date à laquelle elles sont formulées. La Société avertit les investisseurs qu'un nombre important de facteurs pourrait aboutir à ce que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux escomptés.*

Le marché des télécommunications au Maroc offre un potentiel de croissance important, grâce aux caractéristiques économiques et sociales suivantes, qui sont de nature à favoriser le développement de la pénétration des nouvelles technologies de l'information et des télécommunications :

- ✓ la jeunesse de la population<sup>1</sup> (dont 51% a moins de vingt cinq ans),
- ✓ une croissance démographique<sup>2</sup> de 1,4% par an,
- ✓ une population vivant de plus en plus en milieu urbain (le taux d'urbanisation passant de 43% en 1982 à 55% en 2004),
- ✓ une croissance soutenue du PIB<sup>3</sup> (supérieure à 5,3% de croissance en moyenne annuelle entre 2001 et 2008) et l'achèvement à moyen terme des programmes de développement des infrastructures routières, touristique et d'électrification des zones rurales,
- ✓ Le lancement en 2005 de l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH) qui vise à lancer des programmes prioritaires pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale,
- ✓ la mise en place d'accords de libre échange avec l'Union Européenne, les Etats-Unis, la Turquie et les pays arabes.

Sur le segment Mobile, la croissance des revenus devrait provenir principalement de la progression du taux de pénétration de la téléphonie mobile au Maroc. Sur la base de recherches réalisées à la demande de Maroc Telecom par des experts indépendants en 2002, le taux de pénétration mobile pourrait atteindre environ 40% de la population à moyen terme au Maroc. Au regard de la croissance enregistrée entre 2005 et 2007, le taux de pénétration pourrait dépasser 95% à moyen terme. En outre, la Société espère tirer profit de la croissance de l'usage, provenant notamment d'une migration des clients prépayés vers les abonnements postpayés et de l'utilisation accrue des services de données sur le moyen terme. En ce qui concerne la situation concurrentielle de ce marché, Maroc Telecom estime possible qu'un nouvel entrant pénètre sur le marché dans les années à venir, qu'il soit titulaire d'une nouvelle licence d'opérateur de réseau ou virtuel.

Sur le segment du Fixe, Maroc Telecom compte poursuivre ses efforts de relance de la téléphonie fixe engagée depuis 2002 et anticipe une croissance modérée du nombre de lignes fixes au Maroc. En ce qui concerne l'Internet, le fort développement enregistré depuis le début de l'année 2004 devrait se poursuivre dans les années à venir, notamment sous l'effet du développement du haut débit. La Société estime par ailleurs que l'ouverture du marché à la concurrence pourrait se traduire à court terme par des pertes de parts de marché pour l'opérateur. Toutefois, le marché du fixe pourrait être dynamisé par cette libéralisation et par l'arrivée de nouveaux concurrents, à l'instar d'autre pays ayant engagé une libéralisation de leur secteur des télécommunications.

<sup>1</sup> Source : Recensement général de la Population et de l'Habitat - 2004

<sup>2</sup> Haut commissariat au Plan

<sup>3</sup> Direction de la comptabilité nationale - 2007

### 3.4.2 Perspectives de Maroc Telecom

#### *Avertissement*

*Le paragraphe qui suit contient des indications sur les objectifs de la Société pour l'exercice 2009. La Société met en garde les investisseurs potentiels sur le fait que ces déclarations prospectives dépendent de circonstances ou de faits qui devraient se produire dans le futur. Ces déclarations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront ou que les objectifs seront atteints. Par nature, ces objectifs pourraient ne pas être réalisés, et les projections sur lesquelles ils sont fondés pourraient s'avérer erronées. Les investisseurs sont invités à prendre en considération le fait que certains risques peuvent avoir une incidence sur les activités de la Société et sa capacité à réaliser ses objectifs.*

Sur la base des conditions actuelles de marché, dans la mesure où aucun événement exceptionnel majeur ne viendrait perturber l'activité du groupe et en intégrant désormais Sotelma, Maroc Telecom devrait enregistrer une croissance du chiffre d'affaires 2009 autour de 2% et une marge opérationnelle autour de 45%.

## 3.5 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES UTILISES PAR MAROC TELECOM

### 3.5.1 Comptes consolidés

#### Au 30 juin 2009

##### 1. Faits caractéristiques

Finalisation de la conversion en normes IFRS du Groupe Gabon Telecom :

- Mai 2009, cession de 10% de Média1-sat à FIPAR Holding ;
- Juin 2009, Maroc Telecom a cédé Mobisud France à SFR au prix de 1 €.

##### 2. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Le groupe Maroc Telecom a établi ses comptes consolidés annuels 2008 conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union européenne à la date d'aujourd'hui.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes consolidés semestriels clos au 30 juin 2009 sont identiques à ceux retenus pour l'exercice clos au 31 décembre 2008.

Les comptes consolidés semestriels au 30 juin 2009 sont établis conformément à la norme IAS 34 «Information financière intermédiaire» qui permet de présenter une sélection de notes annexes. Ces comptes consolidés doivent être lus conjointement avec les comptes consolidés de l'exercice 2008.

Les comptes consolidés semestriels au 30 juin 2009 ainsi que les notes y afférentes ont été arrêtés par le Directoire de Maroc Telecom le 21 juillet 2009.

#### Au 31 décembre 2008

##### 3. Faits caractéristiques

- Participation à l'augmentation du capital de Média1Sat ;
- Fin 2008, l'état Gabonais, en vue de restaurer la situation financière de Gabon Télécom, a pris à sa charge, avec l'accord des tiers concernés, des dettes fiscales et financières, Maroc Télécom a accepté le principe d'un dédommagement de l'état Gabonais, proportionnellement à sa quote-part de détention dans le capital de Gabon Télécom (Cf. note 3 et 24) sous forme de complément de prix ;

##### 4. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les sociétés du Groupe sont consolidées sur la base des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008, à l'exception de CMC dont les comptes sont clôturés le 30 juin 2008.

Les états financiers et les notes y afférentes ont été arrêtés par le directoire le 20 février 2009.

4.1 Contexte de l'élaboration des états financiers consolidés de l'exercice 2008 et des comptes de l'exercice 2007 et 2006.

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'adoption des normes internationales, les états financiers consolidés du groupe Maroc Telecom au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ont été établis selon les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board) applicables au 31 décembre 2008 telles qu'adoptées dans l'Union Européenne (UE). Pour les besoins de comparaison, les états financiers 2008 reprennent les éléments 2007 et 2006.

L'ensemble des nouvelles normes, interprétations ou amendements publiés par l'IASB et d'application obligatoire dans l'Union Européenne dès le 1er janvier 2008, a été appliqué.

#### 4.2 Conformité aux normes comptables

Les états financiers consolidés de Maroc Telecom SA ont été établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) et aux interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) adoptées dans l'UE (Union européenne) et obligatoires au 31 décembre 2008 et qui ne présentent, dans les états financiers présentés, aucune différence avec les normes comptables publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board).

Maroc Telecom a appliqué les nouvelles normes et interprétations comptables suivantes :

- Norme IFRS 8 – Secteurs opérationnels, liée à l'information sectorielle, d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2009, dont Maroc Telecom a décidé d'anticiper l'application. Cette norme a été publiée par l'IASB le 30 novembre 2006, adoptée dans l'UE le 21 novembre 2007, publiée au Journal officiel de l'UE le 22 novembre 2007, et se substitue à la norme IAS 14 précédemment en vigueur. Selon IAS 14, en 2007, le premier niveau d'information sectorielle était constitué de nos deux métiers Fixe-Internet et Mobile, et le deuxième niveau d'information sectorielle était constitué de deux secteurs géographiques : Maroc Et autres. Après analyse de la norme IFRS 8 et de la structure de son reporting financier interne, Maroc Telecom considère que les secteurs d'information financière est à présenter dans ses notes annexes sont conformes au deuxième niveau d'information sectorielle présentée jusqu'en 2007 conformément à la norme IAS 14. En application de la norme IFRS 8, les secteurs opérationnels de Maroc Telecom sont donc constitués des deux métiers : le Fixe et le Mobile. L'adoption de la norme IFRS 8 n'a ainsi pas eu d'incidence significative sur l'information sectorielle présentée par Maroc Telecom.

Parmi les autres normes IFRS et interprétations IFRIC émises par l'IASB/l'IFRIC à la date d'approbation des présents états financiers consolidés, mais non encore entrées en vigueur, et pour lesquelles Maroc Telecom n'a pas opté pour une application anticipée, les principales normes et interprétations susceptibles de concerner Maroc Telecom sont les suivantes :

- l'amendement à la norme IAS 23-Borrowing Costs, lié à la capitalisation des intérêts intercalaires dans le coût d'une immobilisation, d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2009,
- les amendements à la norme IAS 1-Presentation Of Financial Statements : A Revised Presentation, liés à la présentation des états financiers notamment s'agissant des capitaux propres, d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2009,
- les normes révisées IFRS 3- Business Combinations et IAS 27- Consolidated and Separate Financial Statements, respectivement liées à la comptabilisation des regroupements d'entreprises et à la mise en œuvre de la méthode de l'acquisition d'une part, et au traitement comptable des transactions avec les minoritaires d'autre part, d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2010,
- l'amendement à la norme IFRS 2- Share-based Payment, lié aux modalités de comptabilisation des conditions d'acquisition et des annulations de droits, d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2009.

Le processus de détermination par Maroc Telecom des impacts potentiels de l'application de ces normes et interprétations sur le compte de résultat, le bilan, les flux de trésorerie et le contenu des notes annexes aux états financiers consolidés est en cours.

#### 4.3 Présentation et principes de préparation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes. Les états financiers consolidés sont présentés en Dirham et toutes les valeurs sont arrondies au million le plus proche sauf indication contraire. Ils intègrent les comptes de Maroc Telecom et de ses filiales après élimination des transactions intragroupes.

##### 4.3.1 Compte de résultat

Maroc Telecom a choisi de présenter son compte de résultat dans un format qui ventile les charges et les produits par nature.

#### 4.3.1.1 Résultat opérationnel et résultat des activités ordinaires

Le résultat opérationnel, dénommé résultat d'exploitation dans les documents précédemment émis par Maroc Telecom, comprend le chiffre d'affaires, les achats consommés, les charges de personnel, les impôts et taxes, les autres produits et charges opérationnels ainsi que les dotations aux amortissements et les dépréciations et dotations nettes aux provisions.

Le résultat des activités ordinaires intègre le résultat opérationnel, les autres produits des activités ordinaires, les autres charges des activités ordinaires (comprenant les dépréciations d'écarts d'acquisition et autres actifs incorporels), ainsi que la quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence.

#### 4.3.1.2 Coût du financement et autres charges et produits financiers

- Le coût du financement net comprend :
- le coût de financement brut qui inclut les charges d'intérêts sur les emprunts calculés au taux d'intérêts effectif ;

Les produits financiers perçus sur les placements de trésorerie.

Les autres charges et produits financiers intègrent essentiellement les résultats de change (autres que ceux relatifs aux opérations d'exploitation classées dans le résultat opérationnel), les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les résultats issus des activités ou sociétés consolidées non classés en résultat des activités cédées ou en cours de cession.

#### 4.3.2 Bilan

Les actifs et passifs dont la maturité est inférieure au cycle d'exploitation, généralement inférieur à 12 mois, sont classés en actifs ou passifs courants. Si leur échéance excède cette durée, ils sont classés en actifs ou passifs non courants.

#### 4.3.3 Tableau des flux de trésorerie consolidés

Maroc Telecom a choisi de présenter son tableau des flux de trésorerie consolidé selon la méthode indirecte. Le besoin en fonds de roulement lié à l'activité correspond aux variations des postes de bilan des créances d'exploitation, des stocks, des provisions ainsi que des dettes d'exploitation.

#### 4.3.4 Recours à des estimations et jugements

Dans le cadre de son processus d'arrêté des comptes, Maroc Telecom est amené à procéder à certaines estimations et jugements et à retenir certaines hypothèses. La Direction de Maroc Telecom fonde ses estimations et jugements sur son expérience passée ainsi que sur diverses autres hypothèses, qu'elle juge raisonnable de retenir selon les circonstances. Ces estimations et jugements permettent d'apprécier le caractère approprié de la valeur comptable. Les résultats tirés de ces estimations, jugements et hypothèses pourraient aboutir à des montants différents si d'autres estimations, jugements ou hypothèses avaient été utilisées. Les principaux éléments qui font l'objet d'estimations et jugements sont, les provisions pour litiges, les provisions pour restructuration, les dépréciations pour créances clients, pour stocks et les produits constatés d'avance.

La Direction revoit ses estimations, jugements et appréciations de manière constante sur la base de son expérience passée ainsi que sur la base de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures.

#### 4.3.5 Méthodes de consolidation

Le nom générique Maroc Telecom est utilisé pour désigner l'ensemble du groupe constitué par la société

mère Itissalat Al -Maghrib SA et toutes ses filiales.

La liste des principales filiales et sociétés associées du Groupe est présentée à la note 2 « Périmètre de consolidation aux 31 décembre 2008, 2007 et 2006 ».

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés ainsi que pour la préparation du bilan d'ouverture au 1er janvier 2004 pour les besoins de la transition IFRS.

Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

#### Intégration globale

Toutes les sociétés dans lesquelles Maroc Telecom exerce le contrôle, c'est-à-dire qu'il a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de ces sociétés afin d'obtenir des avantages de leurs activités, sont consolidées par intégration globale.

Le contrôle est notamment présumé exister lorsque Maroc Telecom détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote d'une entité et qu'aucun autre actionnaire ou groupe d'actionnaires n'exerce un droit significatif lui permettant d'opposer un veto ou de bloquer les décisions ordinaires prises par le Groupe.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Le contrôle existe également lorsque Maroc Telecom, détenant la moitié ou moins des droits de vote d'une entité, dispose du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs, du pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de l'entité en vertu d'un texte réglementaire ou d'un contrat, du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'Administration ou de l'organe de direction équivalent, ou du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du Conseil d'Administration ou de l'organe de direction équivalent.

#### Mise en équivalence

Maroc Telecom consolide par mise en équivalence les sociétés associées dans lesquelles il détient une influence notable.

L'influence notable est présumée exister lorsque Maroc Telecom détient, directement ou indirectement, 20% ou davantage de droits de vote d'une entité, sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas. L'existence d'une influence notable peut être mise en évidence par d'autres critères tels qu'une représentation au Conseil d'administration ou à l'organe de direction de l'entité détenue, une participation au processus d'élaboration des politiques, l'existence d'opérations significatives avec l'entité détenue ou l'échange de personnels dirigeants.

#### Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilantiels, les produits et charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

#### 4.3.6 Goodwill et regroupements d'entreprises

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 « Première application du référentiel IFRS », Maroc Telecom a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs acquis et les passifs ainsi que les passifs éventuels assumés sont comptabilisés à leur juste valeur.

A la date d'acquisition, le goodwill est évalué à son coût, celui-ci étant l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables.

Ultérieurement, le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des dépréciations représentatives des pertes de valeur. Le goodwill est affecté à des groupes d'unités génératrices de trésorerie puis est soumis à des tests de dépréciations chaque année ou plus fréquemment quand il existe des indications de perte de valeur. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en autres charges des activités ordinaires.

En cas d'acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée, l'excédent entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis est comptabilisé en goodwill.

En application des dispositions prévues par la norme IFRS 3, le goodwill n'est plus amorti.

#### 4.3.7 Méthodes de conversion des transactions en devises

Les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de transaction. A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie de fonctionnement aux taux en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts sont enregistrés en résultat de la période.

#### 4.3.8 Méthodes de conversion des comptes des états financiers des activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger y compris le Goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation sont convertis en dirham en utilisant le cours de change à la date de clôture.

Les produits et les charges sont convertis en dirham en utilisant des cours de change approchant les cours de change aux dates de transactions.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

#### 4.3.9 Actifs

##### 4.3.9.1 Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût et les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. Postérieurement à la comptabilisation initiale, le modèle du coût historique est appliqué aux immobilisations incorporelles qui sont amorties dès qu'elles sont prêtes à être mises en service. Un amortissement est constaté pour les actifs dont la durée d'utilité est finie. Les durées d'utilité sont revues à chaque clôture.

Les durées d'utilité estimées sont comprises entre 2 et 5 ans.

A contrario, les marques, bases d'abonnés et parts de marchés générées en interne ne sont pas reconnues en tant qu'immobilisations incorporelles.

Les licences d'exploitation des réseaux de télécommunications sont comptabilisées à leur coût historique et sont amorties en mode linéaire à compter de la date effective de démarrage du service jusqu'à échéance de la licence.

Maroc Telecom a choisi de ne pas utiliser l'option offerte par la norme IFRS 1 consistant à choisir d'évaluer au 1er janvier 2004 certaines immobilisations incorporelles à leur juste valeur à cette date.

La licence 3G de Maroc Telecom, est comptabilisée en immobilisations incorporelles pour son coût global de 372 millions de dirhams qui englobe les frais propres de la licence (300 millions de dirhams) et le coût de contribution au réaménagement du spectre de fréquences la concernant (72 millions de dirhams). La licence a été amortie à partir du 30 juin 2007 et ce sur une durée de 25 ans.

La licence 3G de Mauritel, est comptabilisée en immobilisations incorporelles pour son coût global d'environ 10 millions de dirhams et amortie sur une durée de 15 ans.

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

##### 4.3.9.2 Frais de recherche et développement

Les coûts de recherche sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Les dépenses de développement sont activées lorsque la faisabilité du projet peut être raisonnablement considérée comme assurée.

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement doivent être immobilisés dès que sont démontrés : l'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme, qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les frais de recherche et développement engagés par Maroc Telecom ne sont pas significatifs.

#### 4.3.9.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût historique inclut le coût d'acquisition ou le coût de production ainsi que les coûts directement attribuables pour disposer de l'immobilisation dans son lieu et dans ses conditions d'exploitation. Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Lorsqu'une immobilisation corporelle comprend des composants significatifs ayant des durées de vie différentes, ils sont comptabilisés et amortis de façon séparée.

Le patrimoine foncier composé des postes « terrains » et « constructions » a pour origine, en partie, l'apport en nature consenti en 1998 par l'Etat dans le cadre de la scission de l'ONPT à Maroc Telecom lors de sa constitution.

A l'occasion de ce transfert d'actifs, les titres fonciers n'ont pas pu faire l'objet d'une immatriculation auprès de la conservation foncière.

Les régularisations sont toujours en cours à fin décembre 2008 et l'éventualité des risques financiers (contestation de la propriété) subsiste mais demeure aujourd'hui faible dans un contexte où l'Etat marocain a garanti à Maroc Telecom la jouissance du patrimoine foncier transféré à cette date et compte tenu de l'absence d'incidents constatés sur les régularisations opérées à ce jour.

Les immobilisations transférées par l'Etat lors de la création de Maroc Telecom le 26 février 1998 en tant qu'exploitant public, ont été inscrites pour une valeur nette figurant dans le bilan d'ouverture approuvé par :

- La loi 24-96 relative à La Poste et aux technologies de l'information et,
- L'arrêté, conjoint du Ministre des Télécommunications et du Ministre des Finances, du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat, n°341-98 portant approbation de l'inventaire des biens transférés au Groupe Maroc Telecom.

L'amortissement est calculé de manière linéaire sur la durée d'utilité de l'actif. Les principales durées d'utilisation sont revues à chaque clôture et sont les suivantes :

- Constructions et bâtiments 20 ans
- Génie civil 15 ans
- Equipements de réseau :
  - Transmission (Mobile) 8 ans
  - Commutation 8 ans
  - Transmission (Fixe) 10 ans
- Agencements et mobiliers 10 ans
- Matériels informatiques 5 ans
- Matériels de bureau 10 ans
- Matériels de transport 5 ans

Les immobilisations non mises en service sont maintenues dans le poste immobilisations en cours. Les actifs financés par des contrats de location financière sont capitalisés pour la valeur des paiements minimaux actualisés, ou la juste valeur si elle est inférieure, et la dette correspondante est inscrite en « emprunts et autres passifs financiers ». Ces actifs sont amortis de façon linéaire sur leur durée d'utilité. Les dotations aux amortissements des actifs acquis dans le cadre de ces contrats sont comprises dans les dotations aux amortissements.

Maroc Telecom a choisi de ne pas utiliser l'option offerte par la norme IFRS 1 consistant à choisir d'évaluer

au 1<sup>er</sup> janvier 2004 certaines immobilisations corporelles à leur juste valeur à cette date.

Le Groupe comptabilise, dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle, le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au groupe et son coût peut être évalué de façon fiable.

Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

#### 4.3.9.4 Dépréciation des actifs immobilisés

Le goodwill et les autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie sont soumis à un test de dépréciation à chaque clôture annuelle et chaque fois qu'il existe un indice quelconque montrant qu'ils ont pu perdre de leur valeur. Les valeurs comptables des autres actifs immobilisés font également l'objet d'un test de dépréciation chaque fois que les événements ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables. Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur recouvrable est déterminée pour un actif individuellement à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Dans ce cas, comme pour les écarts d'acquisition, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie. Maroc Telecom a retenu comme unités génératrices de trésorerie ses pôles Fixe et Mobile.

#### 4.3.9.5 Actifs financiers

Les actifs financiers, dont l'échéance est supérieure à 3 mois sont classés suivant l'une des quatre catégories suivantes :

- les actifs à la juste valeur par le résultat ;
- les actifs détenus jusqu'à échéance ;
- les prêts et créances ;
- les actifs disponibles à la vente.

##### **Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat**

Il s'agit d'actifs financiers négociés afin d'être revendus à très court terme, détenus à des fins de transaction.

Les profits et pertes provenant de la variation de juste valeur sur des actifs financiers classés dans cette catégorie sont comptabilisés en résultat dans la période où ils surviennent.

Les principaux actifs financiers à la juste valeur par le résultat comprennent principalement des dépôts à terme.

##### **Actifs financiers détenus jusqu'à échéance**

Les actifs financiers détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers non dérivés, autres que les prêts et créances, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixée, que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à cette échéance. Ces actifs sont initialement évalués à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ils font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée en résultat si la valeur comptable est supérieure à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés. Au 31 décembre 2008 le groupe ne détient aucun actif financier détenu jusqu'à échéance.

##### **Prêts et créances**

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ces actifs sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux

d'intérêt effectif.

Ces actifs font l'objet d'un test de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée en résultat si la valeur comptable est supérieure à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine.

Chez Maroc Telecom les prêts au personnel ne sont pas inclus dans la rubrique prêts et créances.

#### **Actifs financiers disponibles à la vente**

Les actifs financiers disponibles à la vente regroupent les actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou ne sont pas affectés aux autres catégories d'actifs financiers.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur. Les profits et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en capitaux propres jusqu'à ce que l'investissement soit vendu, encaissé ou sorti d'une autre manière ou jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'investissement a perdu tout ou partie de sa valeur durablement, date à laquelle le profit ou la perte cumulé, enregistré jusqu'alors dans les capitaux propres, est transféré dans le compte de résultat.

Pour les actifs financiers qui sont négociés activement sur les marchés financiers organisés, la juste valeur est déterminée par référence aux prix de marché publiés à la date de clôture.

Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à leur coût d'achat. En cas d'indication objective de dépréciation durable, une perte de valeur irréversible est constatée en résultat.

Lorsqu'un actif financier disponible à la vente porte des intérêts, le montant de ces intérêts, calculé en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, est comptabilisé en résultat.

Les principaux actifs financiers disponibles à la vente correspondent aux titres de participation non consolidés relatifs à des titres de sociétés non cotées.

#### 4.3.9.6 Stocks

Les stocks sont composés de :

- marchandises qui correspondent aux stocks destinés à la vente aux clients lors de l'ouverture de leur ligne et se composent des terminaux Fixe et Mobile et de leurs accessoires. Ces stocks sont valorisés selon la méthode du CUMP.
  - Les terminaux livrés aux distributeurs et non activés à la date de la clôture sont comptabilisés en stocks ;
  - Les terminaux non activés dans un délai de neuf mois à compter de la date de livraison sont constatés en chiffre d'affaires ;
- matières et fournitures correspondant à des éléments non dédiés au réseau. Ces stocks sont valorisés à leur coût moyen d'acquisition.

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût ou de leur valeur nette de réalisation. Une dépréciation est constituée en fonction des perspectives d'écoulement ( que ce soit pour le GSM ou les actifs techniques).

#### 4.3.9.7 Créances d'exploitation et autres

Elles comprennent les créances clients et autres débiteurs et sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti diminué du montant des pertes de valeur.

Les créances clients correspondent aux créances privées et aux créances publiques :

- Créances privées : il s'agit de créances détenues sur les particuliers, distributeurs, entreprises et opérateurs internationaux.
- Créances publiques : il s'agit de créances détenues sur les collectivités locales et l'Etat.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés.

#### 4.3.9.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La « trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les fonds de caisse, les dépôts à vue, les disponibilités en comptes courants ainsi que les placements à court terme très liquides, assortis d'une échéance à l'origine inférieure ou égale à trois mois.

#### 2.3.10 Actifs détenus en vue de la vente et activités cédées ou en cours de cession

Un actif non courant, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Les actifs et passifs concernés sont reclassés en actifs détenus en vue de la vente et passifs liés à des actifs détenus en vue de la vente, sans possibilité de compensation. Les actifs ainsi reclassés sont comptabilisés à la valeur la plus faible entre la juste valeur nette des frais de cession et leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur et ne sont plus amorties.

Une activité est considérée comme cédée ou en cours de cession quand les critères de classification comme actif détenu en vue de la vente ont été satisfaits ou lorsque Maroc Telecom a cédé l'activité. Les activités cédées ou en cours de cession sont présentées sur une seule ligne du compte de résultat des périodes publiées comprenant le résultat net après impôt des activités cédées ou en cours de cession jusqu'à la date de cession, et le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités cédées ou en cours de cession. De même, les flux de trésorerie générés par les activités cédées ou en cours de cession sont ventilés au sein des lignes présentant les flux de trésorerie générés par l'activité, les investissements et le financement.

#### 4.3.11 Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les dettes d'exploitation et les comptes bancaires créditeurs.

##### **Emprunts**

Les emprunts sont initialement enregistrés au coût, qui correspond à la juste valeur du montant reçu net des coûts liés à l'emprunt.

La ventilation des emprunts entre le passif courant / non courant est basée sur les échéanciers contractuels.

##### **Instruments financiers dérivés**

Le Groupe n'a recours à aucun instrument financier dérivé et notamment à aucune couverture de change.

#### 4.3.12 Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsqu'à la fin de la période concernée, le Groupe a une obligation légale, réglementaire, contractuelle résultant d'évènements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie attendue soit nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant peut être évalué de façon fiable. Si l'effet de la valeur temps est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus à un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent. Si aucune estimation fiable du montant de l'obligation ne peut être effectuée, aucune provision n'est comptabilisée et une information est donnée en annexe.

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le Groupe a approuvé un plan formalisé et détaillé de restructuration et a soit commencé à exécuter le plan, soit rendu public le plan. Les coûts d'exploitation futurs ne sont pas provisionnés.

Aucune provision pour retraite relative aux sociétés de droit marocain du Groupe Maroc Telecom n'est enregistrée dans les comptes dans la mesure où les charges de retraite sont couvertes par l'affiliation du personnel aux régimes de retraite en vigueur au Maroc. Chez Mauritel, Onatel et Gabon Télécom une provision d'indemnité de départ à la retraite est estimée selon la méthode actuarielle.

#### 4.3.13 Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés en utilisant la méthode bilantielle du report variable, pour les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables :

- sauf dans le cadre de la comptabilisation initiale d'un goodwill pour lequel il existe une différence temporelle ; et
- pour des différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises, sauf si la date à laquelle la différence temporelle s'inversera peut être contrôlée et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible ou lorsqu'il existe un passif d'impôt exigible, sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés :

- sauf quand l'actif d'impôt différé lié à la différence temporelle déductible est généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale ;
- pour les différences temporelles déductibles liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises, des actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible et qu'il existera un bénéfice imposable sur lequel pourra s'imputer la différence temporelle.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et non dans le compte de résultat.

#### 4.3.14 Dettes d'exploitation

Les dettes d'exploitation comprennent les dettes fournisseurs et autres crédateurs. Elles sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

#### 4.3.15 Rémunérations payées en actions

Conformément à la norme IFRS 2, les rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres sont comptabilisées comme des charges de personnel à hauteur de la valeur des instruments attribués. Un modèle binomial est utilisé pour estimer la valeur des instruments attribués. Toutefois, selon que les instruments sont dénoués par émission d'actions Maroc Telecom ou par remise de numéraire, le mode d'évaluation de la charge est différent :

- Si le dénouement de l'instrument est réalisé par émission d'actions Maroc Telecom, alors la valeur des instruments attribués est estimée et figée à la date de l'attribution, puis étalée sur la durée d'acquisition des droits, en fonction des caractéristiques des instruments. En outre, la charge est comptabilisée par contrepartie des capitaux propres.
- Si le dénouement de l'instrument est réalisé par remise de numéraire, alors la valeur des instruments

attribués est estimée et figée à la date de l'attribution dans un premier temps, puis ré-estimée à chaque clôture et la charge ajustée en conséquence au prorata des droits acquis à la clôture considérée. La charge est étalée sur la durée d'acquisition en fonction des caractéristiques des instruments. En outre, la charge est comptabilisée par contrepartie des provisions non courantes.

En application des dispositions transitoires de la norme IFRS 1 au titre de la norme IFRS 2, Maroc Telecom a opté pour l'application rétrospective de la norme IFRS 2 à compter du bilan d'ouverture au 1er janvier 2004.

#### 4.3.16 Chiffre d'affaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lors du transfert des risques et avantages économiques inhérents à la propriété des biens et dès que ces produits peuvent être évalués de manière fiable.

Ils comprennent les ventes de services de télécommunications des activités Mobile, Fixe et Internet, ainsi que les ventes de produits, principalement les ventes de terminaux (Mobile, Fixe et équipement multimédia).

Les produits des abonnements téléphoniques sont comptabilisés de manière linéaire sur la durée de la prestation correspondante. Les produits relatifs aux communications (entrantes et sortantes) sont reconnus lorsque la prestation est rendue. S'agissant des services prépayés, le chiffre d'affaires est pris en compte au fur et à mesure des consommations.

Le chiffre d'affaires des activités Fixe, Internet et Mobile est constitué des :

- Produits des communications nationales et internationales sortantes et entrantes générées par le postpayé qui sont constatés dès lors qu'ils sont réalisés ;
- Produits des abonnements ;
- Produits générés par les services prépayés, dont le chiffre d'affaires est pris en compte au fur et à mesure des consommations ;
- Produits générés par la transmission de données fournie au marché professionnel et aux fournisseurs d'accès à Internet ainsi qu'aux autres opérateurs télécoms ;
- Produits issus de la vente d'insertions publicitaires dans les annuaires imprimés et électroniques qui sont pris en compte dans le résultat lors de leur parution ;

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de terminaux, net des remises accordées aux clients et des frais de mise en service, est constaté lors de l'activation de la ligne. Ainsi, les coûts d'acquisition et de rétention des clients pour la téléphonie Fixe et Mobile se composant principalement de remises consenties sur ventes de terminaux aux clients via les distributeurs, sont constatés en réduction du chiffre d'affaires.

Les ventes de services aux abonnés gérées par Maroc Telecom pour le compte des fournisseurs de contenu (principalement les numéros spéciaux), sont présentées systématiquement nettes des charges afférentes.

Lorsque la vente est réalisée par un distributeur tiers qui s'approvisionne auprès du Groupe et bénéficie d'une remise par rapport au prix de vente public, à ce titre, le chiffre d'affaires est comptabilisé en brut et les commissions accordées sont constatées dans les charges opérationnelles.

Les avantages accordés par Maroc Telecom et ses filiales à leurs clients dans le cadre de programmes de fidélisation sous forme de gratuités ou de réductions, sont comptabilisés conformément à l'interprétation IFRIC 13-IAS 18.

L'interprétation IFRIC-13 repose sur le principe d'évaluation des primes de fidélisation à leur juste valeur, définie comme le surcroît de valeur par rapport à la prime qui serait accordée à tout nouveau client, et consiste, le cas échéant, à différer la comptabilisation du chiffre d'affaires lié à l'abonnement à hauteur de cette différence.

#### 4.3.17 Achats consommés

Les achats consommés comprennent principalement les achats de terminaux Mobile et Fixe et les coûts d'interconnexion.

#### 4.3.18 Autres produits et charges opérationnelles

Ce poste comprend principalement les commissions distributeurs, les charges de maintenance et d'entretien, les frais de publicité et de communication ainsi que les charges liées au plan de départs volontaires.

#### 4.3.19 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif ainsi que les intérêts perçus sur les placements.

Les produits de placement sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsqu'ils sont acquis.

#### 4.3.20 Charges d'impôts

La charge d'impôt comprend la charge d'impôts exigible et la charge (ou le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres.

#### 4.4 Engagements contractuels et actifs et passifs éventuels

Sur une base annuelle, Maroc Telecom et ses filiales établissent un recensement détaillé de l'ensemble des obligations contractuelles, engagements financiers et commerciaux, obligations conditionnelles auxquels ils sont partis ou exposés. De manière régulière, ce recensement est actualisé par les services compétents et revu par la Direction du Groupe.

L'évaluation des engagements hors bilan sur fournisseurs d'immobilisations est effectuée de la manière suivante :

- Pour les contrats cadres et leurs avenants supérieurs à 25 millions de dirhams, il s'agit de l'écart entre les engagements minimaux et les réalisations ;
- Pour les autres, il s'agit de l'écart entre les commandes fermes et les réalisations.

Par ailleurs, les engagements relatifs aux contrats de location des biens immobiliers sont estimés sur la base d'un mois de charge compte tenu de l'existence quasi systématique d'une clause de résiliation d'un mois de préavis.

#### 4.5 Information sectorielle

Un secteur est une composante distincte du Groupe qui est engagée soit dans la fourniture de produits ou services liés (secteur d'activité), soit dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier (secteur géographique) et qui est exposée à des risques et une rentabilité différents de ceux des autres secteurs.

##### 4.5.1 Information par secteur d'activité

L'activité du groupe est organisée par secteur d'activité Fixe-Internet et Mobile.

Le chiffre d'affaires de chacune des activités prend en compte les produits liés aux consommations de leurs services de téléphonie par les clients et abonnés ainsi que les prestations réciproques à chacune de ces activités. Ces dernières sont évaluées sur la base des prix appliqués à la concurrence.

Le résultat opérationnel résulte de la différence entre les produits et les charges opérationnels ventilés analytiquement soit par imputation directe, soit à défaut, par le biais de clefs de répartition fondées sur des critères économiques.

Les investissements sont ceux qui résultent de l'affectation directe aux pôles dédiés. Les éléments d'actifs immobilisés utilisés en commun sont répartis proportionnellement aux actifs dédiés. Les éléments non répartis comprennent essentiellement les impôts, la trésorerie, les actifs financiers, les emprunts et la situation nette.

La ventilation par secteur d'activité des autres postes du bilan a été en partie réalisée sur la base

d'estimations. Le découpage retenu est basé sur des hypothèses raisonnables.

Les quelques comptes du bilan qui ont fait l'objet d'une ventilation entre les deux activités en se basant sur des clés de répartition concernent :

- Pour les postes contenant à la fois des éléments directement affectés et des éléments communs (mixtes) : la partie mixte de ces postes a été répartie proportionnellement aux montants affectés directement dans ces postes,
- Pour les postes ne contenant que des éléments communs (mixtes) : ces montants sont répartis selon une clé de répartition choisie en tenant compte de la nature des éléments les constituant (Exemple : les dettes et créances rattachées au personnel sont réparties en fonction des effectifs affectés à chaque secteur).

#### 4.5.2 Information par secteur géographique

Le deuxième niveau d'information sectorielle est constitué des deux zones géographiques dans lesquelles opère le Groupe : Maroc et autres.

#### 4.6 Trésorerie nette

Elle correspond à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie moins les emprunts, à l'exclusion des actifs financiers à court terme (dépôts à terme) dont l'échéance est supérieure à 3 mois.

#### 4.7 Résultat par action

Le résultat par action présenté au compte de résultat est calculé en faisant le rapport entre le résultat net de l'exercice (part du Groupe) et le nombre moyen des actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en faisant le rapport entre :

- le résultat net de l'exercice (part du Groupe) et,
- la somme du nombre moyen des actions en circulation au cours de l'exercice et le nombre moyen d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion de l'ensemble des actions potentielles dilutives en actions ordinaires.

Au 31 décembre 2008, il n'existe aucune action potentielle dilutive.

### 3.5.2 Comptes sociaux

#### Principes comptables

Les comptes ont été arrêtés conformément aux principes et méthodes généralement préconisés, et notamment dans le respect des principes des coûts historiques, d'indépendance des exercices, de prudence, de permanence des méthodes et de non-compensation.

#### Immobilisations corporelles et incorporelles

- Les immobilisations transférées par l'Etat Marocain, lors de la création de Itissalat Al Maghrib (Maroc Telecom) le 26 février 1998 ont été inscrites pour une valeur nette figurant dans le bilan d'ouverture approuvée par :
- la Loi 24-96 relative à la Poste et aux technologies de l'information et,
- l'Arrêté conjoint du Ministre des télécommunications et du Ministre des finances, du commerce, de l'industrie et de l'artisanat n° 341-98 portant approbation de l'inventaire des biens transférés à Itissalat Al-Maghrib.
- Les immobilisations acquises postérieurement sont comptabilisées sur la base de coûts d'acquisition ou de production comprenant pour l'essentiel dans le cadre des réseaux, les coûts de planification et de conception ainsi que des dépenses de construction, d'aménagement de sites et les frais d'extension fonctionnelle des installations ainsi que des droits de douane et certains coûts internes

liés au déploiement du réseau. Les charges financières correspondant aux intérêts des capitaux empruntés pour financer la production des immobilisations corporelles ne sont pas incorporées au coût de production pendant la période de construction.

- Les charges de maintenance et d'entretien du réseau sont comptabilisées en charges de l'exercice.
- Les immobilisations sont amorties de façon homogène selon leur nature (incorporelle - corporelle) et selon leur destination (transmissions, équipements des réseaux,...).
- Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la base des durées de vie estimées des immobilisations figurant ci-dessous :
  - Immobilisations incorporelles 4 à 5 ans sauf licence 3G (25 ans)
  - Immobilisations corporelles :
    - Constructions et bâtiments 20 ans
    - Génie civil 15 ans
  - Equipements de réseau :
    - Radio 10 ans
    - Commutation 8 ans
    - Transmission 10 ans
- Autres immobilisations corporelles
  - Agencements et mobiliers 10 ans
  - Matériels informatiques 5 ans
  - Matériels de bureau 10 ans
  - Matériels de transport 5 ans
- Une provision complémentaire est constituée en cas d'obsolescence technique, de réduction de la durée estimée d'utilisation ou de dépréciation de valeur.
- Les immobilisations non mises en service sont maintenues dans le poste immobilisations en cours.

### Immobilisations financières

- Les titres de participations sont enregistrés à leur valeur d'acquisition. Si cette valeur est supérieure à la valeur d'usage une provision pour dépréciation est constituée pour la différence. La valeur d'usage est déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres que les titres représentent, celle-ci étant le cas échéant rectifiée pour tenir compte de l'intérêt de ces sociétés ainsi que de leurs perspectives de développement et de résultat.
- Les autres immobilisations financières représentatives de créances ou prêts et dépôts, sont enregistrées sur la base de leur valeur nominale, des provisions étant le cas échéant constatées en cas de risque de non recouvrement de ces montants.

### Stocks

Les stocks sont composés :

- des mobiles et accessoires destinés à la vente aux clients lors de l'ouverture de leur ligne,
- des éléments techniques nécessaires au déploiement du réseau ou à la maintenance autres que le câble et les lots de pièces de rechange.

Les stocks de mobiles et accessoires sont valorisés selon la méthode PMP, une dépréciation étant constatée pour prendre en compte les risques d'obsolescence et d'invendus.

Les stocks des éléments techniques sont valorisés à leur coût d'acquisition (droits de douane et autres frais inclus) et sont dépréciés en fonction de leur valeur d'utilité ou de leur obsolescence.

### **Créances**

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Créances privées : les créances clients font l'objet de provision pour dépréciation en fonction du risque de non recouvrement appréciées selon leur antériorité.

Créances publiques : une provision est constatée pour couvrir le risque de non reconnaissance des créances par l'Administration, elle est évaluée de manière statistique.

Autres créances : elles sont dépréciées, le cas échéant, en fonction de l'évaluation du risque de non recouvrement.

### **Compte de régularisation actif**

Il comprend principalement les charges constatées d'avance.

### **Trésorerie, titres et valeurs de placement**

La trésorerie, les titres et valeurs de placement sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les placements à court terme évalués au coût historique.

### **Provisions réglementées**

Elles correspondent aux provisions suivantes :

- provision pour logement des salariés,
- provision pour investissement en biens d'équipements, matériels et outillages, conformément à la législation fiscale en vigueur à la date de clôture.

### **Provisions pour risques et charges**

Elles comprennent les provisions durables pour risques et charges et les autres provisions pour risques et charges.

Les provisions durables pour risques et charges correspondent au provisionnement de l'écart de conversion actif et la rente viagère.

Les autres provisions pour risques et charges comprennent notamment les provisions pour restructuration, pour programme de fidélisation et les provisions destinées à couvrir les risques contentieux ou litigieux connus à la date d'arrêté des comptes. Leur évaluation est effectuée en fonction de l'état des procédures en cours et de l'estimation des risques encourus à la date d'arrêté des comptes.

Aucune provision pour retraite n'est enregistrée dans les comptes dans la mesure où les charges de retraite sont couvertes par l'affiliation du personnel aux régimes de retraite en vigueur au Maroc.

### **Compte de régularisation passif**

Cette rubrique comprend notamment les produits constatés d'avance relatifs principalement aux abonnements facturés d'avance et aux minutes vendues non consommées.

### **Créances et dettes en devises**

Les créances en devises sont converties au taux de change en vigueur au jour de l'opération. En fin d'exercice, les créances et dettes en devises sont converties au taux de clôture et les gains ou pertes latentes sont enregistrées au bilan dans des comptes d'attente « écarts de conversion actif » et « écarts de conversion passif ». Les pertes latentes sont intégralement provisionnées.

### **Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires est comptabilisé sur la base des consommations des abonnés et clients en fin de période, net des subventions et commissions.

- Les ventes de biens et services correspondent aux produits des communications sortantes et

entrantes constatés dès lors qu'ils sont réalisés (communications téléphoniques et frais de mise en service). S'agissant des abonnements, ceux-ci sont facturés mensuellement d'avance et enregistrés en produits constatés d'avance au passif du bilan avant d'être rapportés au chiffre d'affaires sur la période de mise à disposition du service. En ce qui concerne les services prépayés, le chiffre d'affaires est pris en compte au fur et à mesure des consommations. Elles intègrent également les produits issus de la vente d'insertions publicitaires dans les annuaires imprimés et électroniques qui sont pris en compte dans le résultat lors de leur parution.

- Les ventes de marchandises sont relatives aux produits de vente de terminaux comptabilisés lors de la livraison au client ou au distributeur ou, le cas échéant, lors de l'activation de la ligne.
- Les coûts d'acquisition et de fidélisation comprennent les remises accordées aux nouveaux clients constituées des remises sur mobiles et des promotions (périodes de consommations gratuites accordées aux nouveaux clients dans le cadre d'offres promotionnelles). Les remises sur mobiles sont portées en diminution du chiffre d'affaires à la date de livraison du mobile au client ou au distributeur. Les remises accordées aux distributeurs au titre de la rémunération du service rendu sont essentiellement enregistrées en chiffre d'affaires au moment de la livraison.

### **Autres produits**

Les autres produits d'exploitation regroupent :

- les transferts de charges (principalement les frais de télécommunications propres à IAM comptabilisés en autres charges externes),
- les reprises de provisions d'exploitation (stocks et provisions pour risques et charges).

### **Autres charges externes**

Elles comprennent outre les charges locatives, les frais d'entretien, les frais de publicité et les frais généraux :

- les redevances ANRT au titre de l'assignation des fréquences radioélectriques conformément à la Loi 24-96 et l'arrêté n° 310-98 du 25 février 1998,
- les charges liées au service universel conformément à la Loi n° 24-96 et au décret n° 2.00.1333 du 9 octobre 2000 (cahier de charges d'IAM) et,
- la charge de contribution à la recherche, à la formation et à la normalisation en matières de télécommunications conformément à la Loi n° 24-96 et au décret n° 2.00.1333 du 9 octobre 2000 (cahier de charges d'IAM).

### **Instrument financier**

La société n'a recours à aucun instrument financier et notamment à aucune couverture de change.

## 3.6 ETATS DE SYNTHESE

### 3.6.1 Comptes Consolidés

#### 3.6.1.1 Comptes consolidés semestriels

#### Bilan consolidé aux 30 juin 2009 et 2008

<b>ACTIF</b> (en millions MAD)	30/06/2009	31/12/2008
Goodwill	2 117	2 117
Immobilisations incorporelles	3 605	3 889
Immobilisations corporelles	18 450	18 684
Titres mis en équivalence	0	0
Autres actifs financiers non courants	352	326
Impôts différés actifs	50	17
<b>Actifs non courants</b>	<b>24 575</b>	<b>25 034</b>
Stocks	778	744
Créances d'exploitation et autres	10 411	9 827
Actifs financiers à court terme	79	105
Trésorerie et équivalents de trésorerie	929	2 678
Actifs disponibles à la vente	86	96
<b>Actifs courants</b>	<b>12 283</b>	<b>13 449</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>36 858</b>	<b>38 483</b>

<b>PASSIF</b> (en millions MAD)		
Capital	5 275	5 275
Réserves consolidées	3 903	3 914
Résultats consolidés de l'exercice - part du groupe	4 646	952
<b>Capitaux propres - part du groupe</b>	<b>13 825</b>	<b>18 709</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>1 867</b>	<b>1 647</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>15 691</b>	<b>20 356</b>
Provisions non courantes	183	180
Emprunts et autres passifs financiers à long terme	645	1 039
Impôts différés passif	46	100
<b>Passifs non courants</b>	<b>874</b>	<b>1 390</b>
Dettes d'exploitation	14 304	14 763
Passifs d'impôts exigibles	103	114
Provisions courantes	214	519
Emprunts et autres passifs financiers à court terme	5 672	1 412
<b>Passifs courants</b>	<b>20 292</b>	<b>16 809</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>36 858</b>	<b>38 483</b>

**Compte de résultat consolidé au 30 juin 2009 et au 30 juin 2008**

<i>(en millions MAD)</i>	S1 2009	S1 2008
Chiffre d'affaires	14 586	14 308
Achats consommés	-2 412	-2 238
Charges de personnel	-1 310	-1 412
Impôts et taxes	-376	-351
Autres produits et charges opérationnels	-1 845	-1 826
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et aux provisions	-2 091	-1 814
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>6 552</b>	<b>6 666</b>
Produit des activités ordinaires	-3	0
Dépréciation du Goodwill	0	-8
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	29	-1
<b>Résultat des Activités ordinaires</b>	<b>6 579</b>	<b>6 657</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	61	74
Coût de l'endettement financier brut	-62	-46
Coût de l'endettement financier net	-1	28
Autres produits et charges financiers	22	-78
<b>Résultat financier</b>	<b>21</b>	<b>-50</b>
Charges d'impôt	-1 799	-2 119
<b>Résultat net</b>	<b>4 801</b>	<b>4 489</b>
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	0	0
<b>Résultat net</b>	<b>4 801</b>	<b>4 489</b>
Ecart de change résultant des activités à l'étranger	-45	4
Autres produits et charges	0	-34
<b>Résultat global total de la période</b>	<b>4 755</b>	<b>4 459</b>
<b>Résultat net</b>	<b>4 801</b>	<b>4 489</b>
Part du groupe	4 646	4 526
Intérêts minoritaires	154	-37
<b>Résultat global total de la période</b>	<b>4 755</b>	<b>4 459</b>
Part du groupe	4 627	4 513
Intérêts minoritaires	128	-55
<b>RÉSULTATS NET PAR ACTION</b>	<b>S1 2009</b>	<b>S1 2008</b>
Résultat net - Part du groupe (en MMAD)	4 646	4 526
Nombre d'actions au 30 juin	879 095 340	879 095 340
<b>Résultat net par action (en MAD)</b>	<b>5,2</b>	<b>5,1</b>
<b>Résultat dilué par action (en MAD)</b>	<b>5,2</b>	<b>5,1</b>

---

**Périmètre de consolidation aux 30 juin 2009, 31 décembre 2008 :**


---

Nom de la Société	Forme juridique	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation
<b>Maroc Telecom</b> Avenue Annakhil Hay Riad Rabat - Maroc	SA	100%	100%	IG
<b>Compagnie Mauritanienne de Communication (CMC)</b> 2009 2008 Avenue Roi Fayçal Nouakchott - Mauritanie	SA	80%	80%	IG
<b>Mauritel SA</b> 2009 2008 Avenue Roi Fayçal 7000 Nouakchott - Mauritanie	SA	41%	52%	IG
<b>Onatel</b> 2009 2008 705, AV. de la nation 01 BP 10000 Ouagadougou	SA	51%	51%	IG
<b>Telmob</b> 2009 2008 705, AV. de la nation 01 BP 10000 Ouagadougou	SA	51%	51%	IG
<b>Gabon Télécom</b> 2009 2008 B.P.40 000 LibrevilleE - Gabon	SA	51%	51%	IG
<b>Libertis</b> 2009 2008 BP8900 immeuble 9 étages Libreville- Gabon	SA	51%	51%	IG
<b>Médi-1- Sat</b> 2009 2008 Zone franche, lot n°31 BP 2397 - Tanger - Maroc	SA	31%	40%	MEQ
<b>Mobisud France</b> 2009 2008 86, avenue de saint Ouen 75018 Paris - France	SA	0%	0%	IG
<b>Mobisud Belgique</b> 2009 2008 Avenue Louise 283 Bte 4 1050 Bruxelles	SA	100%	100%	IG

## 3.6.1.2 Comptes consolidés annuels 2007 et 2008

## Bilan consolidé aux 31 décembre 2008 et 2007

<b>ACTIF</b> (en millions MAD)	31/12/2008	31/12/2007
Goodwill	2 117	2 197
Autres immobilisations incorporelles	3 889	3 644
Immobilisations corporelles	18 684	16 870
Titres mis en équivalence	0	1
Actifs financiers non courants	326	326
Impôts différés actifs	17	204
<b>Actifs non courants</b>	<b>25 033</b>	<b>23 242</b>
Stocks	744	749
Créances d'exploitation et autres	9 827	9 897
Actifs financiers à court terme	105	104
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 678	3 725
Actifs disponibles à la vente	96	32
<b>Actifs courants</b>	<b>13 450</b>	<b>14 507</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>38 483</b>	<b>37 749</b>

<b>PASSIF</b> (en millions MAD)		
Capital	5 275	5 275
Réserves consolidées	3 914	4 071
Résultats consolidés de l'exercice	9 520	8 033
<b>Capitaux propres - part du groupe</b>	<b>18 709</b>	<b>17 380</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>1 647</b>	<b>1 254</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>20 356</b>	<b>18 634</b>
Provisions non courantes	180	203
Emprunts et autres passifs financiers à long terme	1 039	1 233
Impôts différés passif	100	0
<b>Passifs non courants</b>	<b>1 319</b>	<b>1 436</b>
Dettes d'exploitation	14 763	15 385
Passifs d'impôts exigibles	114	992
Provisions courantes	519	142
Emprunts et autres passifs financiers à court terme	1 412	1 159
<b>Passifs courants</b>	<b>16 808</b>	<b>17 679</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>38 483</b>	<b>37 749</b>

## Compte de résultat consolidé des exercices 2008 et 2007

(en millions MAD)	2008	2007
Chiffre d'affaires	29 521	27 532
Achats consommés	-4 471	-4 215
Charges de personnel	-2 705	-2 695
Impôts et taxes	-754	-788
Autres produits et charges opérationnels	-3 643	-3 562
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et aux provisions	-4 059	-4 038
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>13 889</b>	<b>12 234</b>
Autres produits et charges des activités ordinaires	-15	1
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-62	-34
<b>Résultat des Activités ordinaires</b>	<b>13 812</b>	<b>12 201</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	112	131
Coût de l'endettement financier brut	-106	-131
Coût de l'endettement financier net	6	0
Autres produits et charges financiers	388	31
<b>Résultat financier</b>	<b>394</b>	<b>31</b>
Charges d'impôt	-4 196	-4 095
<b>Résultat net</b>	<b>10 010</b>	<b>8 137</b>
Part du groupe	<b>9 520</b>	<b>8 033</b>
Intérêts minoritaires	490	104

RÉSULTATS PAR ACTION (en MAD)	2007	
Résultat net - Part du groupe	9 520	8 033
Nombre d'actions au 31 décembre	879 095 340	879 095 340
<b>Résultat net par action</b>	<b>10,8</b>	<b>9,1</b>
<b>Résultat net dilué par action</b>	<b>10,8</b>	<b>9,1</b>

## 3.6.2 Comptes Sociaux

## 3.6.2.1 Etats de synthèse semestriels

## Bilan social aux 30 juin 2009 et au 31 décembre 2008

ACTIF (En milliers de dirhams)	Brut	Amortissements et provisions	NET	
			30/06/2009	31/12/2008
<b>IMMOBILISATION EN NON VALEURS (A)</b>	0	0	0	0
. Frais préliminaires	0	0	0	0
. Charges à répartir sur plusieurs exercices	0	0	0	0
. Primes de remboursement des obligations	0	0	0	0
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)</b>	6 948 799	3 877 580	3 071 219	3 287 139
. Immobilisations en recherche et développement	0	0	0	0
. Brevets, Marques, Droits et valeurs similaires	6 511 571	3 854 219	2 657 352	2 638 842
. Fonds commercial	31 686	23 360	8 326	9 608
. Autres immobilisations incorporelles	405 541	0	405 541	638 688
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)</b>	<b>38 994 799</b>	<b>25 338 940</b>	<b>13 655 859</b>	<b>13 917 520</b>
. Terrains	957 807	0	957 807	956 636
. Constructions	4 252 874	2 912 703	1 340 171	1 374 430
. Installations Techniques, Matériel et Outillage	27 686 507	19 938 557	7 747 950	7 427 370
. Matériel de Transport	71 876	66 671	5 205	3 640
. Mobiliers, Matériel de Bureau et Aménagements Divers	2 989 261	2 209 443	779 819	787 180
. Autres Immobilisations Corporelles	11 048	0	11 048	11 048
. Immobilisations Corporelles en cours	3 025 425	211 565	2 813 860	3 357 217
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)</b>	4 013 535	196 885	3 816 650	3 645 075
. Prêts Immobilisés	110 222	65 646	44 576	48 854
. Autres Créances Financières	1 988	0	1 988	1 988
. Titres de participation	3 901 325	131 239	3 770 086	3 594 234
. Autres Titres Immobilisés	0	0	0	0
<b>ECART DE CONVERSION-ACTIF (E)</b>	0	0	0	0
. Diminution des Créances Immobilisées	0	0	0	0
. Augmentation des Dettes de Financement	0	0	0	0
<b>TOTAL I (A+B+C+D+E)</b>	<b>49 957 132</b>	<b>29 413 404</b>	<b>20 543 728</b>	<b>20 849 734</b>
<b>STOCKS (F)</b>	725 638	132 856	592 783	468 601
. Marchandises	559 706	111 277	448 429	318 614
. Matières et Fournitures Consommables	165 932	21 578	144 354	149 988
. Produits en cours	0	0	0	0
. Produits Intermédiaires et Produits résiduels	0	0	0	0
. Produits Finis	0	0	0	0
<b>CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)</b>	13 476 909	5 623 674	7 853 235	7 583 832
. Fournisseurs Débiteurs, avances et acomptes	277 522	0	277 522	289 489
. Clients et comptes rattachés	12 302 984	5 580 157	6 722 827	6 464 917
. Personnel	13 196	4 120	9 076	13 544
. Etat	579 508	0	579 508	640 545
. Comptes d'associés	0	0	0	0
. Autres débiteurs	128 569	39 397	89 172	130 025
. Comptes de régularisation Actif	175 130	0	175 130	45 313
<b>TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)</b>	145 614	0	145 614	1 843 576
<b>ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (I)</b>	0	0	0	0
(Eléments circulants)	47 620	0	47 620	58 570
<b>TOTAL II (F+G+H+I)</b>	<b>14 395 782</b>	<b>5 756 530</b>	<b>8 639 252</b>	<b>9 954 580</b>
<b>TRESORERIE - ACTIF</b>	302 290	0	302 290	161 153
. Chèques et valeurs à encaisser	50 800	0	50 800	155 900
. Banques, TG. ET C.C.P.	245 470	0	245 470	0
. Caisses, Régies d'avances et accreditifs	6 021	0	6 021	5 253
<b>TOTAL III</b>	<b>302 290</b>	<b>0</b>	<b>302 290</b>	<b>161 153</b>
<b>TOTAL GENERAL I+II+III</b>	<b>64 655 205</b>	<b>35 169 934</b>	<b>29 485 271</b>	<b>30 965 467</b>

PASSIF (En milliers de dirhams)		NET	
		30/06/2009	31/12/2008
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>(A)</b>	<b>13 106 881</b>	<b>18 233 492</b>
. Capital social ou personnel (1)		5 274 572	5 274 572
. Moins : Actionnaires, Capital souscrit non appelé		0	0
. Capital appelé, dont versé		0	0
. Primes d'émission, de fusion, d'apport		0	0
. Ecart de réévaluation		0	0
. Réserve légale		879 095	879 095
. Autres réserves		2 563 307	2 552 197
. Report à nouveau (2)		0	0
. Résultat net en instance d'affectation (2)		0	0
. Résultat net de l'exercice (2)		4 389 906	9 527 628
<b>CAPITAUX PROPRES ASSIMILES</b>	<b>(B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
. Subventions d'investissement		0	0
. Provisions réglementées		0	0
<b>DETTES DE FINANCEMENT</b>	<b>(C)</b>	<b>5 198</b>	<b>3 138</b>
. Emprunts obligataires		0	0
. Autres dettes de financement		5 198	3 138
<b>PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>(D)</b>	<b>26 424</b>	<b>26 424</b>
. Provisions pour risques		0	0
. Provisions pour charges		26 424	26 424
<b>ECART DE CONVERSION - PASSIF</b>	<b>(E)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
. Augmentation des créances immobilisées		0	0
. Diminution des dettes de financement		0	0
<b>TOTAL I (A+B+C+D+E)</b>		<b>13 138 503</b>	<b>18 263 054</b>
<b>DETTES DU PASSIF CIRCULANT</b>	<b>(F)</b>	<b>10 598 838</b>	<b>10 893 340</b>
. Fournisseurs et comptes rattachés		4 817 404	5 426 197
. Clients créditeurs, avances et acomptes		489 995	555 913
. Personnel		436 593	642 178
. Organismes sociaux		76 130	110 237
. Etat		2 690 448	2 289 450
. Comptes d'associés		1	1
. Autres créanciers		839 659	625 127
. Comptes de régularisation passif		1 248 605	1 244 237
<b>AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>(G)</b>	<b>460 433</b>	<b>656 174</b>
<b>ECART DE CONVERSION-PASSIF (Eléments circulants)</b>	<b>(H)</b>	<b>75 876</b>	<b>85 735</b>
<b>Total II (F+G+H)</b>		<b>11 135 148</b>	<b>11 635 250</b>
<b>TRESORERIE-PASSIF</b>		<b>5 211 619</b>	<b>1 067 163</b>
. Crédit d'escompte		0	0
. Crédit de trésorerie		0	0
. Banques (soldes créditeurs)		5 211 619	1 067 163
<b>Total III</b>		<b>5 211 619</b>	<b>1 067 163</b>
<b>TOTAL GENERAL I+II+III</b>		<b>29 485 271</b>	<b>30 965 467</b>

## Compte de résultat social au 30 juin 2009 et au 30 juin 2008

(En milliers de dirhams)	S1 2009	S1 2008
<b>I- PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>12 479 458</b>	<b>12 706 333</b>
Ventes de marchandises (en l'état)	370 767	484 651
Ventes de biens et services produits	11 666 692	11 691 628
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>12 037 459</b>	<b>12 176 279</b>
Variation des stocks de produits	0	0
Immobilisations produites par l'Entreprise pour elle même	0	0
Subventions d'exploitation	0	0
Autres produits d'exploitation	36 137	26 045
Reprises d'exploitation; Transferts de charges	405 860	504 009
<b>TOTAL I</b>	<b>12 479 458</b>	<b>12 706 333</b>
<b>II- CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>6 306 046</b>	<b>6 088 151</b>
Achats revendus de marchandises	891 474	865 216
Achats consommés de matières et fournitures	1 038 495	981 633
Autres charges externes	1 253 319	1 216 679
Impôts et Taxes	107 719	113 851
Charges de personnel	1 084 320	1 099 091
Autres charges d'exploitation	0	0
Dotations d'exploitation Amortissement	1 464 983	1 351 062
Dotations d'exploitation Provision	465 732	460 616
<b>TOTAL II</b>	<b>6 306 046</b>	<b>6 088 151</b>
<b>III- RESULTAT D'EXPLOITATION I-II</b>	<b>6 173 411</b>	<b>6 618 182</b>
<b>IV- PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>479 873</b>	<b>209 513</b>
Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	0	0
Gains de change	65 925	55 511
Intérêts et autres produits financiers	55 999	64 971
Reprises financières; Transferts de charges	357 947	89 030
<b>TOTAL IV</b>	<b>479 873</b>	<b>209 513</b>
<b>V- CHARGES FINANCIERES</b>	<b>129 786</b>	<b>469 814</b>
Charges d'intérêts	18 442	5 990
Pertes de change	52 092	45 328
Autres charges financières	0	0
Dotations financières	59 252	418 494
<b>TOTAL V</b>	<b>129 786</b>	<b>469 814</b>
<b>VI- RESULTAT FINANCIERS IV - V</b>	<b>350 086</b>	<b>-260 300</b>
<b>VII- RESULTAT COURANT III + VI</b>	<b>6 523 498</b>	<b>6 357 881</b>
<b>VIII- PRODUITS NON COURANTS</b>	<b>447 428</b>	<b>323 974</b>
Produits des cessions d'immobilisations	13 325	40 602
Subventions d'équilibre	0	0
Reprises sur subventions d'investissement	0	0
Autres produits non courants	63 280	42 600
Reprises non courantes; transferts de charges	370 821	240 771
<b>TOTAL VIII</b>	<b>447 428</b>	<b>323 974</b>
<b>IX- CHARGES NON COURANTES</b>	<b>815 983</b>	<b>342 665</b>
V.N.A des immobilisations cédées	436 382	5 225
Subventions accordées	0	0
Autres charges non courantes	5 478	39 318
Dotations Réglementées	0	0
Dotations non courantes aux amortissements & provisions	374 122	298 122
<b>TOTAL IX</b>	<b>815 984</b>	<b>342 665</b>
<b>X- RESULTAT NON COURANT VIII - IX</b>	<b>- 368 555</b>	<b>-18 691</b>
<b>XI- RESULTAT AVANT IMPOTS VII + X</b>	<b>6 154 942</b>	<b>6 339 190</b>
<b>XII- IMPOT SUR LES SOCIETES</b>	<b>1 765 036</b>	<b>1 838 365</b>
<b>XIII- RESULTAT NET XI - XII</b>	<b>4 389 906</b>	<b>4 500 825</b>
<b>XIV- TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VIII)</b>	<b>13 406 759</b>	<b>13 239 821</b>
<b>XV- TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XII)</b>	<b>9 016 853</b>	<b>8 738 996</b>
<b>XVI- RESULTAT NET (total des produits-total des charges)</b>	<b>4 389 906</b>	<b>4 500 825</b>

## 3.6.2.2 Etats de synthèse annuels 2007 et 2008

## Bilan social aux 31 décembre 2008 et 2007

ACTIF (En milliers de dirhams)	Brut	Amortissements et provisions	NET	
			31/12/2008	31/12/2007
<b>IMMOBILISATION EN NON VALEURS (A)</b>	0	0	0	0
. Frais préliminaires	0	0	0	0
. Charges à répartir sur plusieurs exercices	0	0	0	0
. Primes de remboursement des obligations	0	0	0	0
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)</b>	<b>6 704 015</b>	<b>3 416 876</b>	<b>3 287 139</b>	<b>3 008 766</b>
. Immobilisations en recherche et développement	0	0	0	0
. Brevets, Marques, Droits et valeurs similaires	6 033 640	3 394 798	2 638 842	2 454 246
. Fonds commercial	31 686	22 078	9 608	4 260
. Autres immobilisations incorporelles	638 688	0	638 688	550 260
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)</b>	<b>38 155 566</b>	<b>24 238 046</b>	<b>13 917 520</b>	<b>12 274 467</b>
. Terrains	956 636	0	956 636	969 530
. Constructions	4 205 200	2 830 770	1 374 430	1 368 100
. Installations Techniques, Matériel et Outillage	26 472 087	19 044 718	7 427 370	7 013 607
. Matériel de Transport	69 574	65 933	3 640	4 279
. Mobiliers, Matériel de Bureau et Aménagements Divers	2 889 598	2 102 418	787 180	726 410
. Autres Immobilisations Corporelles	11 048	0	11 048	11 048
. Immobilisations Corporelles en cours	3 551 424	194 207	3 357 217	2 181 492
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)</b>	<b>4 055 257</b>	<b>410 182</b>	<b>3 645 075</b>	<b>3 510 610</b>
. Prêts Immobilisés	167 025	118 171	48 854	149 052
. Autres Créances Financières	1 988	0	1 988	1 966
. Titres de participation	3 886 245	292 011	3 594 234	3 359 592
. Autres Titres Immobilisés				
<b>ECART DE CONVERSION-ACTIF (E)</b>	0	0	0	0
. Diminution des Créances Immobilisées	0	0	0	0
. Augmentation des Dettes de Financement	0	0	0	0
<b>TOTAL I (A+B+C+D+E)</b>	<b>48 914 837</b>	<b>28 065 103</b>	<b>20 849 734</b>	<b>18 793 843</b>
<b>STOCKS (F)</b>	<b>611 997</b>	<b>143 395</b>	<b>468 601</b>	<b>381 903</b>
. Marchandises	432 791	114 177	318 614	294 948
. Matières et Fournitures Consommables	179 206	29 218	149 988	86 955
. Produits en cours	0	0	0	0
. Produits Intermédiaires et Produits résiduels	0	0	0	0
. Produits Finis				
<b>CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)</b>	<b>12 991 057</b>	<b>5 407 226</b>	<b>7 583 832</b>	<b>7 242 014</b>
. Fournisseurs Débiteurs, avances et acomptes	289 489	0	289 489	130 818
. Clients et comptes rattachés	11 828 625	5 363 708	6 464 917	6 459 978
. Personnel	17 664	4 120	13 544	10 304
. Etat	640 545	0	640 545	529 964
. Comptes d'associés	0	0	0	0
. Autres débiteurs	169 422	39 397	130 025	29 149
. Comptes de régularisation Actif	45 313	0	45 313	81 802
<b>TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)</b>	<b>1 843 576</b>	<b>0</b>	<b>1 843 576</b>	<b>2 810 321</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (I)</b>	0	0	0	0
(Eléments circulants)	58 570	0	58 570	88 978
<b>TOTAL II (F+G+H+I)</b>	<b>15 505 201</b>	<b>5 550 621</b>	<b>9 954 580</b>	<b>10 523 216</b>
<b>TRESORERIE - ACTIF</b>	<b>161 153</b>	<b>0</b>	<b>161 153</b>	<b>120 530</b>
. Chèques et valeurs à encaisser	155 900	0	155 900	47 600
. Banques, TG. ET C.C.P.	0	0	0	67 464
. Caisses, Régies d'avances et accreditifs	5 253	0	5 253	5 466
<b>TOTAL III</b>	<b>161 153</b>	<b>0</b>	<b>161 153</b>	<b>120 530</b>
<b>TOTAL GENERAL I+II+III</b>	<b>64 581 191</b>	<b>33 615 724</b>	<b>30 965 467</b>	<b>29 437 589</b>

PASSIF (En milliers de dirhams)		NET	
		31/12/2008	31/12/2007
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>(A)</b>	<b>18 233 492</b>	<b>16 793 541</b>
. Capital social ou personnel (1)		5 274 572	5 274 572
. Moins : Actionnaires, Capital souscrit non appelé		0	0
. Capital appelé, dont versé		0	0
. Primes d'émission, de fusion, d'apport		0	0
. Ecart de réévaluation		0	0
. Réserve légale		879 095	879 095
. Autres réserves		2 552 197	2 546 122
. Report à nouveau (2)		0	1 829
. Résultat net en instance d'affectation (2)		0	0
. Résultat net de l'exercice (2)		9 527 628	8 091 922
<b>CAPITAUX PROPRES ASSIMILES</b>	<b>(B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
. Subventions d'investissement		0	0
. Provisions réglementées		0	0
<b>DETTES DE FINANCEMENT</b>	<b>(C)</b>	<b>3 138</b>	<b>1 451</b>
. Emprunts obligataires		0	0
. Autres dettes de financement		3 138	1 451
<b>PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>(D)</b>	<b>26 424</b>	<b>27 407</b>
. Provisions pour risques		0	0
. Provisions pour charges		26 424	27 407
<b>ECART DE CONVERSION - PASSIF</b>	<b>(E)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
. Augmentation des créances immobilisées		0	0
. Diminution des dettes de financement		0	0
<b>TOTAL I (A+B+C+D+E)</b>		<b>18 263 054</b>	<b>16 822 399</b>
<b>DETTES DU PASSIF CIRCULANT</b>	<b>(F)</b>	<b>10 893 340</b>	<b>11 328 952</b>
. Fournisseurs et comptes rattachés		5 426 197	5 382 077
. Clients créditeurs, avances et acomptes		555 913	380 061
. Personnel		642 178	572 635
. Organismes sociaux		110 237	76 771
. Etat		2 289 450	3 129 379
. Comptes d'associés		1	1
. Autres créanciers		625 127	424 683
. Comptes de régularisation passif		1 244 237	1 363 345
<b>AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>(G)</b>	<b>656 174</b>	<b>433 977</b>
<b>ECART DE CONVERSION-PASSIF (Eléments circulants)</b>	<b>(H)</b>	<b>85 735</b>	<b>82 788</b>
<b>Total II (F+G+H)</b>		<b>11 635 250</b>	<b>11 845 717</b>
<b>TRESORERIE-PASSIF</b>		<b>1 067 163</b>	<b>769 474</b>
. Crédit d'escompte		0	0
. Crédit de trésorerie		0	0
. Banques (soldes créditeurs)		1 067 163	769 474
<b>Total III</b>		<b>1 067 163</b>	<b>769 474</b>
<b>TOTAL GENERAL I+II+III</b>		<b>30 965 467</b>	<b>29 437 589</b>

## Compte de Produits et Charges aux 31 décembre 2008 et 2007

(En milliers de dirhams)	2008	2007
<b>I- PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>25 637 467</b>	<b>24 198 296</b>
Ventes de marchandises (en l'état)	904 290	977 764
Ventes de biens et services produits	23 969 851	22 684 747
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>24 874 141</b>	<b>23 662 511</b>
Variation des stocks de produits	0	0
Immobilisations produites par l'Entreprise pour elle même	0	0
Subventions d'exploitation	0	0
Autres produits d'exploitation	79 403	55 474
Reprises d'exploitation; Transferts de charges	683 924	480 310
<b>TOTAL I</b>	<b>25 637 467</b>	<b>24 198 296</b>
<b>II- CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>12 065 958</b>	<b>12 293 097</b>
Achats revendus de marchandises	1 612 064	1 616 308
Achats consommés de matières et fournitures	1 985 431	2 223 534
Autres charges externes	2 622 754	2 550 059
Impôts et Taxes	220 049	265 600
Charges de personnel	2 145 276	2 133 965
Autres charges d'exploitation	2 000	2 000
Dotations d'exploitation Amortissement	2 762 409	2 591 979
Dotations d'exploitation Provision	715 976	909 651
<b>TOTAL II</b>	<b>12 065 958</b>	<b>12 293 097</b>
<b>III- RESULTAT D'EXPLOITATION I-II</b>	<b>13 571 509</b>	<b>11 905 199</b>
<b>IV- PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>394 771</b>	<b>299 404</b>
Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	86 317	14 008
Gains de change	121 330	81 188
Intérêts et autres produits financiers	98 093	105 997
Reprises financières; Transferts de charges	89 031	98 212
<b>TOTAL IV</b>	<b>394 771</b>	<b>299 404</b>
<b>V- CHARGES FINANCIERES</b>	<b>645 792</b>	<b>217 959</b>
Charges d'intérêts	20 868	44 861
Pertes de change	135 312	37 365
Autres charges financières	0	0
Dotations financières	489 612	135 733
<b>TOTAL V</b>	<b>645 792</b>	<b>217 959</b>
<b>VI- RESULTAT FINANCIERS IV - V</b>	<b>-251 021</b>	<b>81 446</b>
<b>VII- RESULTAT COURANT III + VI</b>	<b>13 320 488</b>	<b>11 986 645</b>
<b>VIII- PRODUITS NON COURANTS</b>	<b>577 803</b>	<b>640 477</b>
Produits des cessions d'immobilisations	107 967	64 829
Subventions d'équilibre	0	0
Reprises sur subventions d'investissement	0	0
Autres produits non courants	118 019	68 558
Reprises non courantes; transferts de charges	351 817	507 090
<b>TOTAL VIII</b>	<b>577 803</b>	<b>640 477</b>
<b>IX- CHARGES NON COURANTES</b>	<b>630 177</b>	<b>610 005</b>
V.N.A des immobilisations cédées	28 142	20 488
Subventions accordées	0	0
Autres charges non courantes	115 980	240 497
Dotations Réglementées	0	0
Dotations non courantes aux amortissements & provisions	486 055	349 019
<b>TOTAL IX</b>	<b>630 177</b>	<b>610 005</b>
<b>X- RESULTAT NON COURANT VIII - IX</b>	<b>-52 374</b>	<b>30 473</b>
<b>XI- RESULTAT AVANT IMPOTS VII + X</b>	<b>13 268 115</b>	<b>12 017 117</b>
<b>XII- IMPOT SUR LES SOCIETES</b>	<b>3 740 486</b>	<b>3 925 195</b>
<b>XIII- RESULTAT NET XI - XII</b>	<b>9 527 628</b>	<b>8 091 922</b>
<b>XIV- TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VIII)</b>	<b>26 610 042</b>	<b>25 138 177</b>
<b>XV- TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XII)</b>	<b>17 082 414</b>	<b>17 046 255</b>
<b>XVI- RESULTAT NET (total des produits-total des charges)</b>	<b>9 527 628</b>	<b>8 091 922</b>

## Etat des Soldes de Gestion (ESG)

TFR (En milliers de dirhams)		2008	2007
1	Ventes de marchandises (en l'état)	904 290	977 764
2	- Achats revendus de marchandises	1 612 064	1 616 308
<b>I</b>	<b>= MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT</b>	<b>-707 774</b>	<b>-638 544</b>
<b>II</b>	<b>+ PRODUCTION DE L'EXERCICE : (3+4+5)</b>	<b>23 969 851</b>	<b>22 684 747</b>
3	Ventes de biens et services produits	23 969 851	22 684 747
4	Variation stocks de produits	0	0
5	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	0	0
<b>III</b>	<b>- CONSOMMATION DE L'EXERCICE</b>	<b>4 608 185</b>	<b>4 773 593</b>
6	Achats consommées de matières et fournitures	1 985 431	2 223 534
7	Autres charges externes	2 622 754	2 550 059
<b>IV</b>	<b>= VALEUR AJOUTEE (I+II-III)</b>	<b>18 653 892</b>	<b>17 272 610</b>
8	+ Subventions d'exploitation	0	0
9	- Impôts et taxes	220 049	265 600
10	- Charges de personnel	2 145 276	2 133 965
<b>V</b>	<b>= EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (E.B.E)</b>	<b>16 288 567</b>	<b>14 873 045</b>
	= INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION	0	0
11	+ Autres produits d'exploitation	79 403	55 474
12	- Autres charges d'exploitation	2 000	2 000
13	+ Reprises d'exploitation ;transferts charges	683 924	480 310
14	- Dotations d'exploitation	3 478 385	3 501 630
<b>VI</b>	<b>= RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)</b>	<b>13 571 509</b>	<b>11 905 199</b>
<b>VII</b>	<b>+/- RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-251 021</b>	<b>81 446</b>
<b>VIII</b>	<b>= RESULTAT COURANT (+ ou -)</b>	<b>13 320 488</b>	<b>11 986 645</b>
<b>IX</b>	<b>+/- RESULTAT NON COURANT</b>	<b>-52 374</b>	<b>30 473</b>
15	- IMPÔTS SUR LES RESULTATS	3 740 486	3 925 195
<b>X</b>	<b>= RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)</b>	<b>9 527 628</b>	<b>8 091 922</b>

CAF (en milliers de dirhams)		2008	2007
1	Résultat Net de l'Exercice		
	+ Bénéfice	9 527 628	8 091 922
	- Perte	0	0
2	+ Dotations d'Exploitation (1)	2 762 409	2 591 979
3	+ Dotations Financières (1)	356 593	46 702
4	+ Dotations Non Courantes (1)	377 215	349 019
5	- Reprises d'Exploitation (2)	983	947
6	- Reprises Financières (2)	0	35 046
7	- Reprises Non Courantes (2) , (3)	340 010	214 567
8	- Produits des Cessions d'Immobilisations	107 967	64 829
9	+ Valeurs Nettes d'Amortissement des Immobilisations Cédées	28 142	20 488
<b>I</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F)</b>	<b>12 603 027</b>	<b>10 784 721</b>
10	- Distribution de Bénéfices	8 087 677	6 927 271
<b>II</b>	<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>4 515 350</b>	<b>3 857 450</b>

(1) A l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie.

(2) A l'exclusion des reprises relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie.

(3) Y Compris les reprises sur les subventions d'investissement.

## Tableau de financement de l'exercice

### Synthèse des masses du Bilan d'IAM :

MASSES (En milliers de dirhams)	Exercice	Exercice	Variations (a-b)	
	2008 (a)	2007 (b)	Emplois (c)	Ressources (d)
1 Financement permanent	18 263 054	16 822 399		1 440 655
2 Moins actif immobilisé	20 849 734	18 793 843	2 055 891	
<b>3 Fonds de roulement Fonctionnel (1-2) (A)</b>	<b>-2 586 680</b>	<b>-1 971 444</b>	<b>615 236</b>	
4 Actif circulant	8 254 580	7 823 269	431 311	
5 Moins passif circulant	11 635 250	11 845 717	210 467	
<b>6 Besoins de financement Global (4-5) (B)</b>	<b>-3 380 670</b>	<b>-4 022 448</b>	<b>641 778</b>	
<b>7 Trésorerie Nette (actif-passif) (A-B)</b>	<b>793 990</b>	<b>2 051 003</b>		<b>1 257 014</b>

### Emplois et Ressources d'IAM

I - RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX) (En milliers de dirhams)	2008		2007	
	EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
<b>AUTOFINANCEMENT (A)</b>		<b>4 515 350</b>		<b>3 857 450</b>
Capacité d'autofinancement		12 603 027		10 784 721
Distributions de bénéfices		8 087 677		6 927 271
<b>CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)</b>		<b>233 508</b>		<b>157 438</b>
Réductions d'immobilisations incorporelles		0		0
Réductions d'immobilisations corporelles		116 737		78 211
Cessions d'immobilisations corporelles		107 967		64 829
Cessions d'immobilisations financières		0		0
Récupérations sur créances immobilisées		8 805		14 398
<b>AUGMENT° CAPITAUX PROPRES &amp; ASSIMILES (C)</b>		<b>0</b>		<b>0</b>
Augmentation de capital, apports		0		0
Subventions d'investissement		0		0
<b>AUGMENTATION DETTES DE FINANCEMENT (D)</b>		<b>1 688</b>		<b>0</b>
(Nettes de primes de remboursement)				
<b>TOTAL (I) RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)</b>		<b>4 750 546</b>		<b>4 014 888</b>
<b>II - EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)</b>				
<b>ACQUISITIONS &amp; AUG. D'IMMOBILISATIONS (E)</b>	<b>5 365 782</b>		<b>4 647 895</b>	
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	677 862		918 218	
Acquisitions d'immobilisations corporelles	4 198 056		3 264 716	
Acquisitions d'immobilisations financières	473 064		384 933	
Augmentation des créances immobilisées	26 799		80 028	
Augmentation des immobilisations corporelles	0		0	
<b>REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	
<b>REMBOURSEMENT DETTES DE FINANCEMENT (G)</b>	<b>0</b>		<b>532</b>	
<b>EMPLOIS EN NON VALEURS (H)</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	
<b>TOTAL (II) EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)</b>	<b>5 365 782</b>		<b>4 648 427</b>	
<b>III - VARIATION BESOIN FINANCEMENT GLOBAL (BFG)</b>	<b>641 778</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>430 341</b>
<b>IV - VARIATION DE LA TRESORERIE</b>	<b>0</b>	<b>1 257 014</b>	<b>0</b>	<b>203 198</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 007 560</b>	<b>6 007 560</b>	<b>4 648 427</b>	<b>4 648 427</b>

**B2: Tableau des immobilisations autres que financière**

(En milliers de dirhams)

Exercice du 01/01/08 au 31/12/08

NATURE	Montant brut	AUGMENTATION			DIMINUTION			Montant brut
	Début Exercice	Acquisition	Production par l'entreprise pour elle-même	Virement	Cession	Retrait	Virement	Fin Exercice
<b>IMMOBILISATIONS EN NON-VALEURS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Frais préliminaires	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0	0	0	0	0	0	0	0
Primes de remboursement obligations	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>5 674 606</b>	<b>667 862</b>	<b>0</b>	<b>940 981</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>579 434</b>	<b>6 704 015</b>
Immobilisation en recherche et développement	0	0	0	0	0	0	0	0
Brevet, marques, droits et valeurs similaires	5 100 082	0	0	933 558	0	0	0	6 033 640
Fonds Commercial	24 264	0	0	7 422	0	0	0	31 686
Autres immobilisations incorporelles	550 260	667 862	0	0	0	0	579 434	638 688
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>34 471 308</b>	<b>4 198 056</b>	<b>0</b>	<b>2 511 695</b>	<b>35 515</b>	<b>116 737</b>	<b>2 873 241</b>	<b>38 155 566</b>
Terrains	969 530	0	0	15 247	28 142	0	0	956 636
Constructions	4 085 423	0	0	119 777	0	0	0	4 205 200
Installations techniques matériel et outillage	24 360 427	0	0	2 111 711	50	0	0	26 472 087
Matériel de transport	75 318	0	0	1 227	6 971	0	0	69 574
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	2 626 216	0	0	263 734	352	0	0	2 889 598
Autres immobilisations corporelles	11 048	0	0	0	0	0	0	11 048
Immobilisations corporelles en cours	2 343 346	4 198 056	0	0	0	116 737	2 873 241	3 551 424

**B2 bis: Tableau des amortissements**

(En milliers de dirhams)

Exercice du 01/01/08 au 31/12/08

NATURE	CUMUL DEBUT	DOTATIONS DE	AMORTI.	MONTANT FIN
	EXERCICE	L'EXERCICE (*)	/IMMOBIL. SORTIE	EXERCICE
<b>IMMOBILISATIONS EN NON-VALEURS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
* Frais préliminaires	0	0	0	0
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	0	0	0	0
* Primes de remboursement des obligations	0	0	0	0
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>2 665 840</b>	<b>751 036</b>	<b>0</b>	<b>3 416 876</b>
* Immobilisations en recherche et développement	0	0	0	0
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	2 645 836	748 961	0	3 394 798
* Fonds commercial	20 003	2 075	0	22 078
* Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>21 825 670</b>	<b>2 062 615</b>	<b>7 373</b>	<b>23 880 912</b>
* Terrains	0	0	0	0
* Constructions	2 650 323	180 447	0	2 830 770
* Installations techniques, matériel et outillage industriel	17 204 503	1 677 338	50	18 881 790
* Matériel de transport	71 040	1 865	6 971	65 933
* Mobilier, matériel de bureau et aménagement	1 899 805	202 964	352	2 102 418
* Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0
* Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
<b>Dont dotations non courantes sur :</b>				
- Mise en rebut	4 Mdh			
- Rattrapage sur retard de mise en service	<u>47 Mdh</u>			
<b>Total des dotations non courantes</b>	<b>51 Mdh</b>			

**B3: Tableau des plus ou moins-values sur cessions ou retraits d'immobilisations**

(En milliers de dirhams)

Exercice du 01/01/08 au 31/12/08

Date de cession ou de retrait	Compte principal	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur nette d'amortissement	Produit de cession	Plus-values	Moins-values
2008	231& 232	28 142	0	28 142	105 724	77 583	
2008	233	50	50	0	18	18	
2008	234	6 971	6 971	0	2 225	2 225	
2008	235	352	352	0	0		
<b>Total</b>		<b>35 515</b>	<b>7 373</b>	<b>28 142</b>	<b>107 967</b>	<b>79 825</b>	<b>0</b>

**B4: Tableau des titres de participation**

(En milliers de dirhams)

Exercice du 01/01/08 au 31/12/08

	Secteur d'activité	Capital social	% participation au capital	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice
						Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
1		2	3	4	5	6	7	8	9
<b>Matelca</b>	Etude et réalisation de câblage sous-marin	300	50	50	0	31-déc-08			-
<b>Arabsat</b>	Exploitation et commercialisation de système de télécommunications	5 094 637	0,61	6 454	6 454	31-déc-08			-
<b>ADM</b>	Construction et exploitation du réseau routier marocain	6 507 629	0,31	20 000	16 000	31-déc-08			-
<b>Thuraya</b>	opérateur satellitaire régional	5 312 845	0,16	9 872	9 872	31-déc-08			-
<b>Casamet</b>	Fournisseur d'accès Internet	14 414	100	18 174	18 174	31-déc-08			-
<b>CMC</b>	Holding financière	396 546	80	399 469	399 469	31-déc-08			86 317
<b>Fonds Amorce</b>	Fonds de capital- amorage	48 000	10	5 000	0	31-déc-08			-
<b>Sindbad</b>									-
<b>Médi1 sat</b>	Audiovisuel ( société de télévision satellitaire)	62 390	37	65 097	0	31-déc-08			-
<b>Mobisud SA</b>	Télécommunication	168 075	66	110 976	0	31-déc-08			-
<b>Maroc Telecom Belgique SA</b>	Télécommunication	106 888	100	106 888	0	31-déc-08			-
<b>Onatel</b>	Télécommunication	583 631	51	2 459 380	2 459 380	31-déc-08			-
<b>Gabon Télécom</b>	Télécommunication	1 280 985	51	684 885	684 885	31-déc-08			-
<b>Total</b>				<b>3 886 245</b>	<b>3 594 234</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>86 317</b>

(En milliers de dirhams)

EXERCICE DU 01/01/07 AU 31/12/07

	Secteur d'activité	Capital social	% participation au capital	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice
						Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
1		2	3	4	5	6	7	8	9
<b>Matelca</b>	Etude et réalisation de câblage sous-marin	300	50	50	0	31-déc-07			-
<b>Arabsat</b>	Exploitation et commercialisation de système de télécommunications	5 094 637	1	6 454	6 454	31-déc-07			602,56
<b>ADM</b>	Construction et exploitation du réseau routier marocain	6 507 629	0	20 000	16 000	31-déc-07			-
<b>Thuraya</b>	opérateur satellitaire régional	5 312 845	0	9 872	9 872	31-déc-07			-
<b>Casamet</b>	Fournisseur d'accès Internet	14 414	100	18 174	18 174	31-déc-07			-
<b>CMC</b>	Holding financière	396 546	80	399 469	399 469	31-déc-07			13 405
<b>Fonds Amorce</b>	Fonds de capital- amorage	27 230	10	2 836	0	31-déc-07			-
<b>Sindbad</b>									-
<b>Médi1 sat</b>	Audiovisuel ( société de télévision satellitaire)	166 568	28	46 702	0	31-déc-07			-
<b>Mobisud SA</b>	Télécommunication	112 195	66	73 685	73 685	31-déc-07			-
<b>Maroc Telecom Belgique SA</b>	Télécommunication	52 633	100	52 633	52 633	31-déc-07			-
<b>Onatel</b>	Télécommunication	204 451	51	2 459 380	2 459 380	31-déc-07			-
<b>Gabon Télécom</b>	Télécommunication	1 280 985	51	323 925	323 925	31-déc-07			-
<b>TOTAL</b>				<b>3 413 180</b>	<b>3 359 592</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14 008</b>

## B5: Tableau des provisions

(En milliers de dirhams)

Exercice du 01/01/08 au 31/12/08

NATURE	Cumul Début exercice	DOTATIONS			REPRISES			Montant fin exercice
		d'exploitation	financières	Non courantes (*)	d'exploitation	financières	Non courantes (*)	
1- Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	424 759	0	356 593	325 974	0	0	340 010	767 316
2-Provisions réglementées	0	0	0	0	0	0	0	0
3-Provisions durables pour risques et charges	27 407	0	0	0	983	0	0	26 424
<b>SOUS TOTAL (A)</b>	<b>452 167</b>	<b>0</b>	<b>356 593</b>	<b>325 974</b>	<b>983</b>	<b>0</b>	<b>340 010</b>	<b>793 740</b>
4-Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	5 289 743	576 539	0	0	315 608	52	0	5 550 621
5-Autres provisions pour risques et charges	433 977	139 437	133 018	108 840	58 313	88 978	11 807	656 174
6-Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Sous Total (B)</b>	<b>5 723 720</b>	<b>715 976</b>	<b>133 018</b>	<b>108 840</b>	<b>373 921</b>	<b>89 031</b>	<b>11 807</b>	<b>6 206 795</b>
<b>Total (A+B)</b>	<b>6 175 886</b>	<b>715 976</b>	<b>489 612</b>	<b>434 814</b>	<b>374 904</b>	<b>89 031</b>	<b>351 817</b>	<b>7 000 535</b>

## .(\*) Dont :

Provision pour mise en Rebut (SWAP)  
Provision stock classe 2  
Provision câble  
Retard mise en service encours

## Total

## (\*) Dont :

Affectation aux amortissements 7 Mdh  
Pièces de rechange 101 Mdh  
Reprise provision câble 104 Mdh  
Retard mise en service encours 61 Mdh  
Reprise provision foncier 67 Mdh

326 Mdh

340 Mdh

(En milliers de dirhams)

Exercice du 01/01/07 au 31/12/07

NATURE	Cumul Début exercice	DOTATIONS			REPRISES			Montant fin exercice
		d'exploitation	financières	Non courantes (*)	d'exploitation	financières	Non courantes (*)	
1- Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	339 365	0	46 702	288 259	0	35 000	214 567	424 759
2-Provisions réglementées	0	0	0	0	0	0	0	0
3-Provisions durables pour risques et charges	28 400	0	0	0	947	46	0	27 407
<b>SOUS TOTAL (A)</b>	<b>367 765</b>	<b>0</b>	<b>46 702</b>	<b>288 259</b>	<b>947</b>	<b>35 046</b>	<b>214 567</b>	<b>452 167</b>
4-Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	4 540 448	838 467	52	0	89 224	0	0	5 289 743
5-Autres provisions pour risques et charges	689 555	71 184	88 978	0	60 051	63 166	292 523	433 977
6-Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>SOUS TOTAL (B)</b>	<b>5 230 003</b>	<b>909 651</b>	<b>89 031</b>	<b>0</b>	<b>149 275</b>	<b>63 166</b>	<b>292 523</b>	<b>5 723 720</b>
<b>TOTAL (A+B)</b>	<b>5 597 768</b>	<b>909 651</b>	<b>135 733</b>	<b>288 259</b>	<b>150 223</b>	<b>98 212</b>	<b>507 090</b>	<b>6 175 886</b>

## .(\*) Dont :

Provision pour mise en Rebut  
Provision stock classe 2  
Provision câble  
Retard mise en service encours  
Total

## (\*) Dont :

Affectation aux amortissements 10 Mdh  
Pièces de rechange 134 Mdh  
Retard mise en service encours 71 Mdh

61 Mdh

288 Mdh

215 Mdh

**B6: Tableau des créances**

Exercice du 01/01/08 au 31/12/08

(En milliers de dirhams)

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRE ANALYSE			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par effets
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>169 012</b>	<b>159 185</b>	<b>9 828</b>		118 171		120 471	
Prêts immobilisés	167 025	157 197	9 828		118 171		120 471	
Autres créances financières	1 988	1 988	0					
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>12 991 057</b>	<b>0</b>	<b>6 511 090</b>	<b>6 479 967</b>	<b>2 309 780</b>	<b>2 306 781</b>	<b>495 648</b>	<b>4 077</b>
. Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	289 489	0	289 489		62 193			
. Clients et comptes rattachés	11 828 625	0	5 392 175	6 436 450	2 144 933	1 666 236	409 331	
. Personnel	17 664	0	13 544	4 120				
. Etat, Impôts et Taxes	640 545	0	640 545			640 545		
. Comptes d'associés	0	0	0					
. Autres débiteurs	169 422	0	130 025	39 397	102 654		86 317	
. Comptes de régularisation-Actif	45 313	0	45 313					4 077

(En milliers de dirhams)

EXERCICE DU 01/01/07 AU 31/12/07

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRE ANALYSE			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par effets
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>151 018</b>	<b>136 706</b>	<b>14 312</b>		93 693		93 693	
Prêts immobilisés	149 052	134 740	14 312		93 693		93 693	
Autres créances financières	1 966	1 966	0					
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>12 333 276</b>	<b>4 077</b>	<b>6 228 387</b>	<b>6 100 812</b>	<b>1 999 158</b>	<b>2 087 033</b>	<b>198 165</b>	<b>4 077</b>
. Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	130 818		130 818					
. Clients et comptes rattachés	11 507 723		5 450 429	6 057 294	1 978 933	1 557 070	186 488	
. Personnel	14 424		10 304	4 120				
. Etat, Impôts et Taxes	529 964		529 964			529 964		
. Comptes d'associés	0		0					
. Autres débiteurs	68 546		29 149	39 397	20 225		11 676	
. Comptes de régularisation-Actif	81 802	4 077	77 725					4 077

**B7: Tableau des dettes**

(En milliers de dirhams)

Exercice du 01/01/08 au 31/12/08

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRE ANALYSE			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par effets
<b>DE FINANCEMENT</b>	<b>3 138</b>	<b>0</b>	<b>3 138</b>		<b>558</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dettes de financement	3 138	0	3 138	0	558			0
<b>DU PASSIF CIRCULANT</b>	<b>10 893 340</b>	<b>109 635</b>	<b>9 437 730</b>	<b>1 345 976</b>	<b>2 985 363</b>	<b>2 595 299</b>	<b>581 366</b>	<b>4 470</b>
. Fournisseurs et comptes rattachés	5 426 197	109 635	4 035 493	1281 069	2 037 730	0	189 645	4 470
. Clients débiteurs, avances et acomptes	555 913	0	555 913	0	555 913	0	0	
. Personnel	642 178	0	642 178		0	0	0	
. Organismes sociaux	110 237	0	110 237	0	0	110 237	0	0
Etat	2 289 450	0	2 289 450	0	0	2 289 450	0	0
. Comptes d'associés	1	0	1	0	0	0	0	0
. Autres créanciers	625 127	0	560 220	64 907	391 721	195 611	391 721	0
. Comptes de régularisation-Passif	1 244 237	0	1 244 237	0	0	0	0	0

(En milliers de dirhams)

Exercice du 01/01/07 au 31/12/07

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRE ANALYSE			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par effets
<b>DE FINANCEMENT</b>	<b>1 451</b>	<b>0</b>	<b>1 451</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dettes de financement	1 451	0	1 451	0	0			0
<b>DU PASSIF CIRCULANT</b>	<b>11 328 952</b>	<b>47 444</b>	<b>9 909 699</b>	<b>1 371 808</b>	<b>2 460 798</b>	<b>3 486 588</b>	<b>228 205</b>	<b>25 265</b>
. Fournisseurs et comptes rattachés	5 382 077	47 444	4 027 731	1 306 901	2 080 486	0	228 205	25 265
. Clients débiteurs, avances et acomptes	380 061	0	380 061	0	380 061	0	0	
. Personnel	572 635	0	572 635		0	0	0	
. Organismes sociaux	76 771	0	76 771	0	0	3 129 379	0	0
Etat	2 289 450	0	2 289 450	0	0	2 289 450	0	0
. Comptes d'associés	1	0	1	0	0	0	0	0
. Autres créanciers	424 683	0	359 776	64 907	251	357 209	0	0
. Comptes de régularisation-Passif	1 363 345	0	1 363 345	0	0	0	0	0

**B8: Tableau des sûretés réelles données ou reçues**

Exercice du 01/01/08 au 31/12/08

(En milliers de dirhams)

Tires créditeurs et Tiers débiteurs	Montant couvert par la sûreté	Nature (1)	Date et lieu d'inscription	Objet (2) (3)	Valeur comptable nette de la sûreté donnée à la date de clôture
. Sûretés données					
. Sûretés reçues					
Prêt immobilisé	46 554	(1)		Les sûretés reçues par l'entreprise proviennent du personnel	

(1) Gage : 1-Hypothèque :2-Nantissement : 3-Warrant : 4- Autres : 5- (à préciser )

(2) préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces ( sûretés données )  
( entreprises liées, associés, membres du personnel )

(3) préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes autres que le débiteur ( sûretés reçues )

**B9: Engagements financiers reçus ou donnés hors opérations de crédit-bail**Exercice du 01/01/08 au  
31/12/08

(En milliers de dirhams)

ENGAGEMENTS DONNES	Montants Exercice	Montants Exercice précédent
- Investissements engagés mais non encore réalisés		
* Immobilisations engagées	2 812 316	1 533 298
* Convention d'investissement	0	390 742
	<b>2 812 316</b>	1 533 298
- Engagement par avals et signature auprès des banques		
* Crédits documentaires	0	14 943
* Avals et Cautions	61 981	63 709
	<b>61 981</b>	78 652
- Engagement de prise de participation		
* Gabon Télécom	175 408	
* Fonds Amorçage Sindibad	0	2 164
* Médi1Sat (augmentation de capital)	55 836	0
* Médi1Sat (quasi capital)	0	0
* Mobisud France (augmentation de capital)	37 224	74 773
* Mobisud France (quasi capital)	0	
* Casanet (quasi capital)	3 800	6 100
	<b>272 268</b>	83 036
- Engagement de partenariat avec l'ASSOCIATION FORUM DE CASABLANCA	0	10 500
	<b>0</b>	10 500
- Engagements de locations simple (*)	11 281	10 340
	<b>11 281</b>	10 340
-Convention pour l'achat d'un terrain au technopôle de Casablanca	230	230
Construction de ce terrain au maximum dans un délai de 3 ans	230	230
	<b>3 158 076</b>	1 716 056
Total	<b>3 158 076</b>	1 716 056

(\*) les contrats à durée de 2 à 15 ans avec renouvellement tacite. Le chiffre indiqué correspond à un mois de préavis en cas de résiliation

ENGAGEMENTS RECUS	Montants Exercice
. Avals et cautions	1 528 452
. Autres engagements reçus	1 383 607
. Engagement d'apport des biens des œuvres sociales par l'Etat Marocain	
. Engagement d'acquisition des terrains	0
. Engagement d'acquisition de matériels par NOKIA (SWAP)	0
	39 000
	615 514
. Convention d'investissement	
Exemption des droits de douanes et de la TVA sur les importations relatives aux investissements.	0
	0
Total	1 528 452
	2 038 121

## C2: Tableau d'affectation des résultats intervenue au cours de l'exercice 2008

Exercice du 01/01/08  
au 31/12/08

(En milliers de dirhams)

	MONTANT		MONTANT
<b>A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER</b> (Décision du 17 Avril 2008 )		<b>B. AFFECTATIONS DES RESULTATS</b>	
. Report à nouveau au 31/12/2007	1 829	. Autres réserves	7 046
. Résultats nets en instance d'affectation	0	. Tantièmes	0
. Résultat net de l'exercice	8 091 922	. Dividendes	8 087 677
. Prélèvement sur les réserves	971	. Autres affectations	0
. Autres prélèvements	0	. Report à nouveau	0
<b>Total A</b>	<b>8 094 723</b>	<b>Total B</b>	<b>8 094 723</b>

## Tableau d'affectation des résultats intervenue au cours de l'exercice 2007

(En milliers de dirhams)

AU 31/12/2007

	MONTANT		MONTANT
<b>A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER</b> (Décision du 12 Avril 2007 )		<b>B. AFFECTATIONS DES RESULTATS</b>	
. Report à nouveau au 31/12/2005	0	. Autres réserves	0
. Résultats nets en instance d'affectation	0	. Tantièmes	0
. Résultat net de l'exercice	6 929 101	. Dividendes	6 927 271
. Prélèvement sur les réserves	0	. Autres affectations	0
. Autres prélèvements	0	. Report à nouveau	1 829
<b>TOTAL A</b>	<b>6 929 101</b>	<b>TOTAL B</b>	<b>6 929 101</b>

---

## C5: Datation et événements postérieurs

---

### I. DATATION

. Date de clôture (1) :	31/12/2008
. Date d'établissement des états de synthèse (2)	16/01/2009
. Date de la déclaration rectificative	

(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice

(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse

---

### II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1<sup>ere</sup> COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE

Dates	Indication des événements
	NEANT

---